

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2009**

Le 26 mars 2009 à 20h45, les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 11 mars 2009.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. NOWAK, M. GUILLAUD-BATAILLE,
Mlle ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER
(arrivé à 21h), Mlle BOCABEILLE, Mme ELMALKI, M. ZENOU, M. MONTEIL, M. DESMAREST,
Mme LEFEVRE, Mme RAUCOULES, Mlle GESTIN, M. MERCADIER, Mlle JURANVILLE,
M. POSTIGO, M. AUBAGUE, M. DALI, Mlle MOIRENC, Mme HECK, Mme LEBRUN,
Mlle THERET, M. POIRSON.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme LEBRUN
M.BANBUCK par M. ZENOU
M. BOULANGER (départ à 22h00) par Mme MATHONNAT
M. BOUFRAINE par M. MONTEIL
Mme BASSEZ par Mme RAUCOULES
Mme LATEB par Monsieur LAURENT
M. GIRIER par M. NOWAK
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
M. TRAORE par Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'assemblée a désigné Madame LEFEVRE comme secrétaire de séance.

Jean-Luc LAURENT

J'ai été saisi de plusieurs vœux qui viendront en discussion en fin de séance du conseil municipal comme le prévoit notre règlement intérieur. Ces vœux concernent d'une part la situation de l'hôpital public, particulièrement des urgences de l'hôpital Bicêtre, et d'autre part deux propositions de vœux sur le projet de suppression par l'État de la taxe professionnelle.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Je rappelle que ce procès-verbal fait l'objet d'un compte rendu in extenso des discussions que nous avons eues, conformément aux discussions que nous avons eues avec les Présidents de groupes et les non inscrits représentant une sensibilité politique.

Sur ce procès-verbal, avez-vous des observations ? (*Il n'y en a pas.*)

Je m'en félicite et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

(*Arrivée de Jean-Louis BOULANGER*)

N° 2009-014 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Monsieur CHOPARD m'a adressé le 13 mars dernier sa démission de son mandat de conseiller municipal, fonction qu'il occupait depuis les élections municipales du 14 mars 2008. Vous connaissiez sa décision et ses motivations dont il avait fait part au Conseil municipal à la fin de notre dernière séance.

Monsieur CHOPARD avait été élu sur la liste « Energie Nouvelle ». Les textes relatifs au remplacement d'un Conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire qui figurait sur la même liste.

En application de cette disposition et après avoir recueilli son accord, je vous informe que Monsieur Jacques POIRSON devient Conseiller municipal de la commune et qu'il est installé ce soir dans ses fonctions de Conseiller municipal. Je lui souhaite en votre nom la bienvenue. Monsieur POIRSON m'a demandé de pouvoir se présenter, je lui laisse la parole.

Jacques POIRSON

Je suis très heureux de faire partie de ce Conseil municipal et, en même temps, très ému. Je remercie les électeurs qui m'ont permis d'être avec vous ce soir.

Je suis donc Jacques POIRSON, j'ai 54 ans, je suis Inspecteur sécurité au Commissariat de l'énergie atomique à Fontenay-aux-Roses, je suis kremlinois depuis plus de dix ans et je demeure à la résidence du Fort. Sur le plan politique, je suis adhérent au nouveau Centre et, sur le plan associatif, je préside « Vivre Ensemble », une association de réflexion sur le cadre de vie des habitants du Kremlin-Bicêtre.

En ma qualité de nouvel élu, j'espère apporter ma pierre à l'édifice dans une opposition qui, je l'espère, sera unie un jour, et surtout constructive. Enfin, j'espère travailler avec vous tous dans le respect et la tolérance.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc LAURENT

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Vous allez effectivement siéger, jusqu'à une décision éventuellement différente de votre part, comme non inscrit. Vous siégez ici à la suite des élections municipales et surtout de la démission d'un de vos collègues, Monsieur CHOPARD. Sachez que ma mission, en tout cas telle que je la conçois, est de veiller au respect de l'ensemble des élus et à ce que chacun puisse être dans ce rôle, oppositions comprises naturellement.

J'ai une information à donner qui doit figurer au procès-verbal. Madame THERET et Monsieur AUBAGUE m'ont fait part par courrier de la création d'un nouveau groupe en application du règlement intérieur : le groupe MODEM. Monsieur AUBAGUE en est le Président et je lui laisse la parole puisqu'il m'a demandé de pouvoir dire quelques mots d'explication devant le Conseil.

Bernard AUBAGUE

Nous avons été élus sur la liste « Energie nouvelle » menée par Monsieur CHOPARD et avons pris acte de son départ. Nous créons aujourd'hui le groupe MODEM au sein de notre conseil municipal, nous apporterons ainsi au Conseil les idées politiques portées par notre mouvement, le Centre.

Si l'existence du MODEM est récente, ses valeurs et son projet son ambitieux : mettre en œuvre une autre politique que celle que nous ont imposée alternativement la Gauche et la Droite ces trente dernières années. Comme vous le savez, le projet du MODEM est centré sur l'homme, et les valeurs de l'humanisme nous sont proches et très fortes.

Ce projet du MODEM marie harmonieusement le rôle de l'entreprise et celui de l'État sans les opposer. La crise que nous traversons nous montre à la fois l'importance du rôle de l'entreprise, mais aussi l'importance du rôle de l'État dans son travail de régulation.

Depuis toujours, nos idées ont rencontré un écho favorable auprès de nos concitoyens kremlinoises et kremlinois. Nous en voulons pour preuve encore récemment les résultats aux élections qui nous ont porté chaud au cœur avec tous ces Kremlinois qui ont voté pour le MODEM. A la suite de celles-ci, de nombreux adhérents nous ont rejoints et, pour certains, sont devenus des militants qui œuvrent aujourd'hui sur la ville et diffusent nos idées.

Au Kremlin-Bicêtre, une alternative politique est également possible et nous la préparerons dès maintenant. Elle est assez éloignée de la politique que vous menez avec votre majorité et que vous mettez en œuvre. Durant toute la mandature, nous préparerons cette alternance avec l'objectif de rallier à nous une majorité de Kremlinoises et Kremlinois. Nous souhaitons une ville plus belle, plus accueillante, où il fait bon vivre. Voilà notre ambition, et sans alourdir infiniment la facture fiscale locale comme vous savez si bien le faire, Monsieur le Maire et votre équipe !

Jean-Luc LAURENT

J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une déclaration de constitution de votre groupe et je ne propose pas qu'il y ait de débat sur cette question, l'ensemble des points que vous avez évoqués pouvant très bien être débattus sur chacun des dossiers ou à l'occasion d'un certain nombre de dossiers. Un dossier sur la fixation des taux de la fiscalité locale viendra d'ailleurs dans quelques instants et permettra peut-être de reprendre ce que vous avez indiqué dans votre déclaration de constitution de votre groupe.

N° 2009-015 MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DANS LA PREMIERE COMMISSION MUNICIPALE DE LA VILLE

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Dans la mesure où Monsieur CHOPARD a fait savoir qu'il donnait sa démission du conseil municipal, il convient de le remplacer au sein de la première commission municipale où il siégeait et qui concerne les finances, le personnel, l'administration générale, l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, la voirie, l'action économique et le commerce.

Je rappelle qu'au terme du règlement, tout élu du Conseil peut être membre d'au moins une commission. Monsieur POIRSON m'a fait savoir qu'il souhaitait siéger dans cette première commission, et je crois qu'il n'y a pas de difficulté pour les autres groupes de l'opposition. En conséquence, je vous propose de passer directement au vote sauf s'il y a des interventions sur ce sujet. *(Il n'y en a pas.)*

Je mets donc aux voix la désignation de Monsieur POIRSON à la première commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sa désignation est adoptée à l'unanimité.

N° 2009-016 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS ET DE L'OBSERVATOIRE DU LOGEMENT

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Il s'agit également de remplacer Monsieur CHOPARD en raison de sa démission. Nous pouvons émettre un vote global mais puisque ces trois sièges étaient dévolus à un membre de l'une des oppositions municipales (le Conseil d'administration de la Caisse des écoles, la Commission d'appel d'offres des marchés publics en qualité de titulaire, l'Observatoire du logement), y a-t-il des candidats ? Monsieur POIRSON.

Y a-t-il d'autres candidatures pour l'ensemble des trois postes à pourvoir ? *(Il n'y en a pas.)*

Raphaët DALI

Nous avons le plaisir d'avoir un nouveau membre au conseil municipal en remplacement de Monsieur CHOPARD, et nous nous sommes concertés, les deux groupes d'opposition (MODEM et « Changeons Bicêtre ») sur le fait que nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que Monsieur POIRSON puisse siéger dans les commissions dévolues à la responsabilité de Monsieur CHOPARD. Nous demandons toutefois à notre groupe « Changeons Bicêtre », donc à Monsieur POIRSON, de bien vouloir nous faire un compte rendu à l'issue des commissions auxquelles il assistera. Vous allez représenter les débats contradictoires donc il conviendrait de nous faire un petit synopsis sur le contenu de ces interventions.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Vous réglerez cette question entre vous, nous allons procéder au vote. Il y a donc un candidat pour les trois postes à pourvoir. La majorité étant attentive à la capacité d'expression des oppositions dans les commissions, nous avons proposé que des membres de l'opposition siègent dans l'ensemble des organismes dès lors qu'il y a plusieurs sièges à pourvoir.

Je vous propose maintenant de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur POIRSON est désigné à l'unanimité dans ces trois commissions.

**N° 2009-017 BUDGET VILLE – IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2009
– ADOPTION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES - N° 2009-018 BUDGET
VILLE – EXERCICE 2009 : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Le rapport qui vous est présenté est le rapport habituel sur l'adoption des taux qui arrive toujours à la fin du mois de mars.

Nous avons présenté un budget à la fin du mois de décembre qui a été approuvé par le Conseil municipal.

Ce budget contient des recettes prévisionnelles et un certain nombre de dotations et il convient, comme chaque année à la même période, de se prononcer sur l'adoption des taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe du foncier non bâti) et d'apprécier les notifications que nous avons au moment de l'approbation de cette délibération.

Je ne peux pas vous présenter ce rapport sans parler du rapport suivant, à savoir la décision budgétaire modificative. En effet, elle prend en compte les notifications que nous avons reçues à ce jour.

Comme nous l'avions expliqué en commission des Finances, nous n'avons pas certaines notifications au moment de l'envoi du rapport pour la tenue de la Commission. Entretemps, et vous pouvez le constater dans les documents remis sur table, nous avons reçu la notification de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

Ceci nous permet de prendre en compte ces notifications au même titre que celles sur la dotation forfaitaire ou autres dotations dont vous avez la liste, de faire les plus et les moins et de proposer, comme nous le faisons dans ce rapport, d'inscrire une ligne de réserve dans le budget à hauteur de 201 000 €. Nous avons une grosse difficulté et nous constatons d'ailleurs une dégradation sur ce point ces dernières années. En effet, le Code général des Communes précise que les élus doivent apprécier l'ensemble des recettes au moment où ils auront à adopter les taux, mais chacun peut constater qu'il y a une dotation importante, puisqu'elle représente 880 000 € dans le budget de la Ville, pour laquelle nous n'avons aucune notification. Nous avons obligation à délibérer avant le 31 mars, mais sans connaître une recette relativement conséquente.

Malgré cette incertitude, la majorité municipale propose au conseil de délibérer sans augmentation de la fiscalité locale, donc de reconduire à l'identique les taux de l'année 2008. En 2008, il y avait eu effectivement une augmentation sur le foncier bâti. Par ailleurs, il faut savoir qu'au niveau de l'Assemblée Nationale, a été approuvé une revalorisation des bases cadastrales à hauteur de 2,5 % sur le foncier bâti et 1,5 % sur le foncier non bâti au titre de l'inflation.

Jean-Luc LAURENT

Jean-Marc NICOLLE a présenté simultanément les rapports 17 et 18, ce qui est tout à fait cohérent. Les taux d'impositions locaux pour l'exercice 2009 sont évidemment liés à la notification des recettes qui nous ont été communiqués à l'exception du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France.

Je propose un débat général sur ces deux rapports liés, et j'ouvre ce débat pour les élus qui souhaitent s'exprimer.

Bernard AUBAGUE

Le vote du budget et le vote du taux des taxes sont des éléments majeurs de la politique de la Ville. Vous n'augmentez pas cette année les taux des trois taxes locales car elles ont fortement augmenté l'année dernière, l'année post-élections. Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec la voie que vous empruntez donc, pour les deux délibérations qui suivent, nous voterons contre.

Raphaët DALI

Nous avons toujours essayé de choisir la voie du juste milieu. Nous avons effectivement remarqué qu'un effort a été fait de la part de la majorité pour ne pas augmenter les impôts locaux pour 2009. C'est fait, nous nous sommes battus pour cela depuis notre arrivée au Conseil municipal, c'est déjà un résultat et il faut le reconnaître. Il y a eu effectivement des augmentations substantielles en 2008 que nous avons regrettées et, au cours des dernières étapes du Conseil municipal, nous avons voté contre ces augmentations.

Comme il n'y a pas d'augmentation pour 2009, nous considérons que ce geste est positif.

Par ailleurs, dans la mesure où les années à venir seront très difficiles pour le budget des communes, compte tenu de la situation de la crise, et que nous ne pouvons pas et ne voulons pas que nos communes soient pénalisées en matière de financement et de recettes, nous faisons l'effort de donner un avis favorable à cette résolution.

Pour la seconde numérotée 018, des éléments sont assez conséquents pour certaines rubriques mais, pour d'autres, nous avons encore des attentes, nous n'avons pas toutes les données. Là aussi, dans le même contexte, nous donnons un avis favorable sous réserve des rubriques qui restent encore à combler dans le tableau qui nous a été remis.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Jean-Marc NICOLLE

Monsieur AUBAGUE, votre attitude et votre position ne me surprennent pas. En tout cas, je n'ai pas entendu de propositions au moment du vote du budget. Quand on est responsable, il convient de faire des propositions concrètes. S'il n'y a pas de recettes, il faut avoir le courage d'énoncer les dépenses qui seront supprimées dans le budget, ce que vous n'avez pas su faire au moment de l'adoption du budget et ce que vous ne savez pas faire encore aujourd'hui.

Monsieur DALI résume bien l'attitude aujourd'hui d'un certain nombre d'associations d'élus, dans un contexte tout particulier de préparation des budgets dans l'ensemble des collectivités, qu'elles soient Communes, Départements ou Régions. Il y a une difficulté à pouvoir apprécier les recettes, à faire face aussi à une situation exceptionnelle et à porter des réponses et une solidarité auprès des populations les plus fragiles. C'est aussi cela que nous devons mener au quotidien et c'est ce que nous essayons de faire à travers ce budget et le maintien des recettes tel que nous l'espérons aujourd'hui. Encore une fois, dans ce contexte tout à fait particulier de préparation budgétaire qui touche toutes les communes, quelle que soit leur étiquette politique, nous pouvons constater ce soir l'incertitude sur la non-notification du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France qui représente 880 000 € dans le budget. Pour rappeler le mécanisme, il s'agit d'un fonds de compensation et la Ville peut très bien ne plus être éligible à ce fonds au niveau de la Région Ile-de-France. Il faut savoir que cela représente quand même 8 points d'augmentation de la fiscalité.

Nous n'allons pas nous faire peur, nous avons inscrit cette somme dans le budget en termes de recettes. A l'heure où nous allons délibérer, cette notification ne nous a pas été communiquée mais dans ce contexte difficile, si nous recevions une notification défavorable par rapport à la décision de ce soir, il nous faudrait en tant qu'élus responsables trouver les recettes nécessaires dans le budget. En effet, les taux étant votés, nous ne pourrions plus revenir sur la décision que nous prendrons ce soir. Ce vote a donc certaines incertitudes dans le contexte souligné par Monsieur DALI et que je partage.

Jean-Luc LAURENT

C'est la première fois que nous délibérons sur la fiscalité locale sans avoir connaissance de toutes les dotations et du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Les autres communes, quelle que soit leur couleur politique, sont dans la même situation et ceci est très regrettable pour éclairer le choix des élus. Suite à la proposition de maintien des taux présentée par Jean-Marc NICOLLE, si nous avons une mauvaise surprise dans les jours à venir, il faudra procéder à une modification drastique du budget.

Ceci ne sera pas sans poser de problèmes, mais je n'ai pas voulu remettre ce point à un nouveau Conseil d'ici le 31 mars. Ayant été informé que le Comité des Finances locales où siègent des élus de toutes tendances politiques n'avait été ni réuni ni convoqué pour procéder à la répartition entre les communes éligibles, j'ai considéré qu'il n'était pas nécessaire de remettre ce point en différant le Conseil municipal.

Nous avons un choix à faire et voici celui que nous vous proposons. Pouvons-nous passer au vote ?
Sur la proposition pour la fixation des trois taxes directes locales (rapport n°17) qui propose le maintien des taux de façon identique à ceux de 2008.

Qui est pour ? Qui est contre ? (2 voix contre: M. AUBAGUE, Mlle THERET.)

Qui s'abstient ? (1 voix : Monsieur POIRSON.) Qui ne prend pas part au vote ? (Il n'y en a pas.)

Le rapport est adopté.

Je propose de passer directement au vote pour ce qui concerne le rapport n°18 (décision budgétaire modificative).

Qui est pour ? Qui est contre ? (2 voix contre : M. AUBAGUE, Mlle THERET)

Qui s'abstient ? (1 voix : Monsieur POIRSON.)

Le rapport est adopté.

N° 2009-019 PLAN DE RELANCE : MODIFICATION DU MODE DE VERSEMENT DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Dans le cadre de ce plan de relance gouvernemental, il s'agit d'une convention avec le Préfet, donc avec l'État, pour inscrire un remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA. Je vous rappelle le mécanisme : les dépenses de la Ville sont TTC et l'on nous rembourse une partie de la TVA puisque celle-ci est à 19,6 % et qu'il nous est reversé 15,61 % avec deux ans de retard.

Pour inciter les collectivités à s'inscrire dans le plan de relance, l'État a proposé que des conventions soient à disposition des communes pour inscrire des recettes supplémentaires au budget, en investissement, de manière à favoriser l'investissement.

C'est une revendication assez ancienne des associations d'élus qui est reprise aujourd'hui par l'État et l'on ne peut que s'en féliciter au niveau des élus qui militaient pour cela depuis plusieurs années. Ce dispositif n'est cependant pas pérennisé, il s'inscrit dans le cadre d'un plan de relance et j'espère qu'il pourra être inscrit de manière définitive comme le souhaitent les associations d'élus de toute étiquette politique.

Nous sommes en mesure de nous inscrire dans ce dispositif gouvernemental sans même devoir inscrire de dépenses supplémentaires dans le budget de la Ville. En effet, notre niveau d'investissement avait certes été critiqué, ce qui est normal au moment de l'adoption du budget car cela fait partie des règles entre la majorité et l'opposition, et avait été qualifié de « pas très ambitieux » selon les termes utilisés dans cette salle. Or il est assez ambitieux et s'inscrit tout à fait dans le dispositif gouvernemental puisque, sans inscrire de dépenses supplémentaires, nous sommes au-dessus de la moyenne sur les quatre dernières années constatées au niveau du budget de la Ville. Il s'agissait en fait de réaliser une dépense de 6 802 773 € et ceci nous permettra, sur ces dépenses constatées, de percevoir au premier trimestre 2010 une progression de 42 % du fonds de compensation pour la TVA inscrit au moment de l'adoption du budget en décembre 2008.

Il convient donc d'approuver la signature de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Préfet pour signer cette convention et, à l'issue de cette signature, d'inscrire cette recette supplémentaire dans la section d'investissement.

Nous reviendrons à un prochain conseil municipal dans le cadre d'une décision budgétaire modificative puisque nous n'avons pas de dépenses supplémentaires à proposer, mais comme nous le faisons chaque fois que nous parvenons à augmenter notre niveau de subvention ou de participation sur nos dépenses d'investissement, nous proposerons un recours à l'emprunt diminué. Ceci permettra donc également d'alléger les charges de fonctionnement dans le budget de la Ville.

Jean-Luc LAURENT

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Raphaët DALI

Pour une fois, nous voyons un superbe consensus entre la majorité et les décisions gouvernementales. Cette décision gouvernementale permettra d'injecter une avance de la TVA dans le cadre du plan de relance de la crise afin que les communes puissent investir dans leurs projets en faveur des citoyens.

Nous saluons cette décision et ne pouvons qu'émettre un avis favorable et autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet cette avance. En revanche, nous souhaitons, compte tenu du contexte de la crise, que l'argent mis à disposition puisse être utilisé pour des investissements productifs, créateurs d'emplois et de richesse nationale.

Alain DESMARET

C'est toujours bon à prendre, mais le Gouvernement ne fait pas un exploit à l'égard des collectivités puisque c'est une avance. Puisque nous parlons du plan de relance, je voudrais dire quelques mots sur l'énorme effort fait par le Gouvernement dans ce cadre à l'égard des collectivités locales. Je rappelle que les collectivités sont à l'origine de 70 % de l'investissement public donc, pour relancer l'économie, il aurait été sans doute intelligent de se dire que si l'on construit davantage de collèges, de routes, de lignes de bus, cela aurait créé de l'emploi et permis de relancer l'économie. Le cadeau pour le Val-de-Marne est royal ! 8 millions d'euros pour un budget de 2 milliards d'euros, on va aller loin ! Je voulais donc souligner que les efforts de l'État au niveau du plan de relance ne sont pas pour les collectivités locales. Au niveau du Département, 8 millions d'euros ne représentent même pas la moitié du coût d'un collège.

Jean-Marc NICOLLE

Il faut faire attention avec le terme « avance » parce qu'il s'agit plutôt d'un remboursement anticipé. L'avance laisserait entendre que nous aurions quelque chose à rembourser or nous faisons les dépenses d'investissement et l'on nous rembourse non plus avec un décalage de deux ans, mais d'un an.

Jean-Luc LAURENT

Cette précision était utile pour la compréhension de tous. Je mets donc aux voix cette proposition de convention sur le FCTVA dans le cadre du plan de relance.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vote est unanime.

Chers collègues, je vais vous consulter pour vous demander de bien vouloir accepter que nous examinions dès maintenant les rapports 22 et 23. Ceci permettra à notre collègue Jean-Louis BOULANGER de quitter la séance puisqu'il doit rendre visite à l'hôpital à un ami très proche suite à un accident de circulation. Y a-t-il des oppositions ? (*Il n'y en a pas.*)

N° 2009-022 ESPACES EXTERIEURS DES BARNUFLES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIERE RELATIVE AUX ESPACES VERTS DE PROXIMITE ENTRE LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE ET LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE

Jean-Louis BOULANGER expose au Conseil,

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec le Conseil général pour l'aménagement paysager du quartier des Barnufles.

C'est une bonne nouvelle puisqu'il s'agit d'une subvention de 103 372,98 € qui se répartit entre une étude pour 50 122,98 € et des travaux pour 53 250 €. Je souligne que l'opération d'envergure de réhabilitation des Barnufles aura bénéficié d'un taux de subvention exceptionnel puisque nous approchons au total 1 million d'euros.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette convention à intervenir avec le Département ?

Alain DESMARET

Je n'ai rien à ajouter, le rapport est suffisant. Je voulais juste faire observer que c'est complètement hors des compétences du Département. Aussi, ceux qui, dans la lignée de la Commission Balladur, souhaitent supprimer le Département devraient y réfléchir à deux fois parce que ce type d'intervention ne pourrait plus avoir lieu soit parce que le Département n'existera plus, soit parce qu'on lui aura supprimé la clause générale de compétences. Je voudrais donc dire à nos collègues de l'opposition qu'ils réfléchissent bien dans leurs débats autour de la Commission Balladur parce que voilà un exemple de ce que peut faire un Département ou une collectivité locale hors de ses compétences.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je mets aux voix ce rapport présenté par Jean-Louis BOULANGER.

Qui est pour ? Vote à l'unanimité.

N° 2009-023 SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (VOTE SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)

Jean-Louis BOULANGER expose au Conseil,

Ce rapport est particulièrement volumineux puisqu'il compte près de quinze pages, en partie pour des raisons formelles et juridiques puisque, comme cela avait été évoqué dans un précédent Conseil municipal, il s'agit de nous prémunir contre toute possibilité de recours contentieux. Je vais vous résumer ce rapport en cinq points :

1. Il s'agit d'établir l'intérêt du recours à une délégation de service public pour la gestion du stationnement payant de surface car la Ville ne dispose pas des moyens humains et matériels pour cette gestion.
2. Dans le cadre de cette délégation de service public, il s'agit de démontrer l'intérêt d'un contrat d'affermage compte tenu du niveau peu élevé d'investissement qui sera à la charge du délégataire. Ainsi, il n'y aura que dix nouveaux horodateurs.
3. La durée du contrat sera fixée à six ans, une durée relativement courte compte tenu du peu d'investissements à amortir.
4. Les nouveaux équipements structurants sur le haut de la ville (piscine, maternité) généreront *ipso facto* une augmentation du stationnement, ce qui nous conduit à proposer une augmentation du périmètre du stationnement payant sur plusieurs rues du haut Bicêtre dont vous avez la liste exhaustive en page 11 du rapport. A titre d'illustration, je citerai la rue Gabriel Péri, la rue Séverine, le boulevard Chastenot de Géry, l'avenue Charles Gide (de la rue de Verdun à la rue Benoit Malon), soit un total d'environ 1 250 places.
5. Le calendrier prévisionnel de la procédure s'étendra du 30 mars au 26 novembre 2009.

Jean-Luc LAURENT

Je précise que les deux commissions qu'il convenait de consulter, à savoir la Commission consultative des services publics locaux et le Comité technique paritaire du personnel communal, dans la mesure où une décision de principe devant être prise concerne la délégation de service public et non un autre mode de gestion, ont émis un avis favorable.

J'ouvre le débat sur le rapport présenté par Jean-Louis BOULANGER qui, je rappelle, nous conduira vers une procédure avec la Commission d'Appel d'Offres et des réunions de mise au point du choix sur lequel vous serez appelés à délibérer. Aujourd'hui, il s'agit de fixer le principe de la délégation de service public par affermage.

J'ajoute que les conseils de quartiers du haut de la ville (Barnufles, Martinet, le Fort) seront informés de ce point qui figurera à l'ordre du jour puisque ces quartiers seraient concernés par une extension de la délégation de stationnement payant dans son principe, en sachant que ce sera en fonction des propositions des candidats postulants que les décisions seront finalement prises.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Marie-Isabelle HECK

Je voudrais dissocier deux choses par rapport à ce stationnement payant.

Premièrement, pour ma part, je m'abstiendrai sur ce projet pour deux raisons. D'abord, de par ma couleur politique, je suis pour les régies directes. Ensuite, je trouve que tous les aspects n'ont pas été abordés par rapport au stationnement, de manière générale, sur la Communauté de Val-de-Bièvre. Nous partageons le même souci de stationnement avec les autres communes en très proche couronne. C'est dommage, nous aurions peut-être pu pour une fois mutualiser des moyens autour du stationnement et être cohérents sur un territoire qui se ressemble. Sur ce projet, les choses n'ont pas été au fond.

Par ailleurs, dans le nouveau syndicat mixte de Paris Métropole, il est fortement préconisé de mutualiser le stationnement payant. Signer pour une durée de six ans, c'est long et court en même temps puisque Paris Métropole démarre donc il faudra du temps pour réaliser des projets ensemble et pour que cela existe.

Deuxièmement, pour ce qui est des zones payantes qui seront mises en place dans le haut Bicêtre et pour m'être rendue à plusieurs réunions de quartier, je pense que les habitants n'y sont pas favorables. La plupart d'entre eux se sentent pénalisés par ces mesures, je rapporte là ce que j'ai entendu. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu un débat dans les conseils de quartiers autour de ce sujet, notamment pour ce qui concerne les parkings qui sont insuffisants par rapport à la demande des habitants. Certains auront une place, d'autres n'en auront pas. Certains auront une place payante, d'autres auront une place payante mais à tarif réduit puisque le stationnement devient payant sur les parkings de l'Office.

Je sais que vous n'êtes pas favorable aux zones bleues, mais quand on va à la piscine, par exemple, on ne reste pas une demi-journée en stationnement donc il est assez caduque de se dire que les gens stationneront toute la journée pour aller à la piscine. Aussi, la zone bleue a tout son sens pour ce type de stationnement.

Par ailleurs, au niveau des commerces, les gens se garent en double file voire en triple file autour des commerces dans le haut Bicêtre. C'est très inconfortable pour les piétons souhaitant traverser au passage piétons, ils n'ont plus de visibilité.

Enfin, par rapport à la maternité, je trouve dommage de ne pas avoir réfléchi à une zone bleue parce que lors d'une visite à l'hôpital, on n'y reste pas vingt-quatre heures.

Il n'y a pas eu suffisamment de réflexion sur le fond. Nous traversons une période difficile où les gens sont très sensibles à leur porte-monnaie et ce genre de petit détail fait aussi partie du budget des familles. Je crains que les habitants payent finalement le coût et même s'il n'est pas énorme, psychologiquement, je ne crois pas que ce soit le moment.

Bernard AUBAGUE

Le stationnement payant de surface est effectivement un problème délicat et nous comprenons bien les enjeux du problème de stationnement dans des villes aussi urbanisées que les nôtres. C'est un grand débat auquel il est compliqué de répondre. Il y a du pour, il y a du contre, l'objectif n'étant évidemment pas de pénaliser les habitants. Nous en avons discuté plus d'une fois ici, nous savons les problèmes des voitures ventouses qui, pour certaines d'entre elles, monopolisent la voie publique. Nous avons donc bien compris les enjeux.

Pour ce qui est de la délégation de service public, nous ne sommes pas contre. Il existe effectivement plusieurs solutions : la régie directe et l'affermage. Pour notre part, après avoir longuement réfléchi, nous voterons cette délibération car nous sommes pour.

Raphaët DALI

On m'a toujours dit qu'il fallait se méfier d'un dossier volumineux. Celui-ci est particulièrement volumineux et comme nous l'avons dit lors de la Commission qui a débattu de ce sujet, la finalité de ce genre d'opération où l'on plante des bornes de stationnement payant est toujours la même, à savoir que le citoyen aura à mettre la main à la poche et à sortir des sous.

Je ne sais pas si vous avez une idée de ce que ressentent les gens en ce moment. La situation est difficile, on essaye de leur tirer le maximum au travers de nombreux prélèvements et, selon moi, tout prélèvement supplémentaire dans le contexte actuel a un côté immoral.

C'est pourquoi nous pensons qu'il nous faut réfléchir à un autre environnement, arrêter de multiplier les bornes, les équipements, le béton, de réduire les chaussées, etc. En termes d'ensemble urbanistique et architectural, nous devons réfléchir sur ce que nous voulons réellement pour l'avenir. Il y a là une question de philosophie à méditer.

Le choix des prestataires est un problème secondaire, mais cela reste un problème. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons abordé le sujet et avons noté, à travers les chiffres que vous nous aviez remis, que le prestataire avait bénéficié des équipements mis en place mais qu'au final, il était déficitaire dans son budget et que la commune n'avait pas récupéré grand-chose de ses prestations.

Ce n'était pas cela ? De toute façon, c'est secondaire, ce n'est pas notre problème numéro 1.

Notre problème numéro 1 est que la finalité doit être l'humain, le citoyen. Chaque fois que nous devons voter une résolution, nous devons penser à cet aspect des choses, surtout dans ce contexte qui sera de plus en plus difficile. C'est la raison pour laquelle nous émettrons un vote défavorable pour cette résolution.

Hervé NOWAK

J'aimerais que le conseil municipal et le public actent le prix du stationnement à la journée. Nous sommes quand même sur une somme relativement basse pour protéger notre ville de ces véhicules ventouses. Je veux bien entendre qu'il faille prendre en compte l'humain, c'est très important et nous ne cessons de le répéter dans ce Conseil. Je suis cependant désolé mais nous ne sommes pas sur les mêmes considérations. Nous parlons aujourd'hui d'une place de stationnement à 0,50 € pour les Kremlinois, ce qui représente un coût mensuel de 10 € pour garer sa voiture correctement dans la ville. Nous sommes donc bien en-dessous du coût d'une place de parking.

De plus, il faut reconnaître que les obligations du délégataire sont assez bien faites. En effet, vous aurez tous remarqué dans le rapport de présentation que le prestataire prend en charge, par exemple, les charges de personnel.

Pour toutes ces raisons mais aussi parce que les places de stationnement dans une ville sont importantes pour la fluidité de la circulation et la sécurité des piétons, le groupe socialiste votera pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Jean-Louis BOULANGER

L'intervention de Marie-Isabelle HECK est en cohérence avec celle qu'elle a faite en Commission. Il est certain que le problème du stationnement anarchique (double file, triple file) est réel sur la ville et le stationnement payant ne prétend pas régler cette question. Il y a un problème de verbalisation qui est du ressort de la Police nationale. Pour autant, s'il n'y avait pas de stationnement payant, ce serait encore pire.

Pour ce qui est du fait que ce n'est pas le moment et que les habitants n'apprécieront pas de devoir payer le stationnement, comme Hervé NOWAK vient de le rappeler, le stationnement payant pour les habitants est particulièrement modique (0,50 € par jour). Ce tarif est celui de Paris mais comme il va augmenter, nous serons même en-dessous. Il faut bien percevoir cela, et c'est aussi une réponse à Monsieur DALI. Les résidents payeront un tarif particulièrement raisonnable.

Par ailleurs, sur le Haut Bicêtre, on a de plus en plus de mal à se garer. Chacun peut le constater et les habitants du haut Bicêtre font ce constat également.

Existe-t-il d'autres systèmes que le stationnement payant ? Marie-Isabelle HECK a évoqué le disque bleu, mais c'est un système de moins en moins utilisé. C'est encore un peu utilisé en grande banlieue, mais ce n'est pas tout à fait adapté à des villes de première couronne. L'ensemble des villes qui nous environnent viennent au stationnement payant. Il me semble que Gentilly envisage très sérieusement de passer au stationnement payant et dans des systèmes très proches du nôtre. Même s'il n'y a pas une mutualisation, nous sommes dans des systèmes très proches et homogènes.

Ce que nous proposons et qui sera débattu dans les conseils de quartiers est très raisonnable, avec un tarif résidents modeste, et apportera une amélioration réelle et une rotation du stationnement, et ce dans l'intérêt général et dans l'intérêt des habitants.

Jean-Luc LAURENT

Nous avons longuement parlé en équipe municipale des propositions que vous a présentées Jean-Louis BOULANGER.

Je veux relever le mot « immoral », Monsieur DALI. Je suis rassuré, vous ne m'avez pas traité de « bandit de grand chemin ». Ne mettons pas la morale ici, elle n'a rien à voir. Vous habitez, comme moi, sur le haut de la ville. Vous êtes un élu de toute la ville, vous pouvez vous rendre compte de visu de la situation qui fait que notre ville, qui est attractive, amène des véhicules ventouses d'autres communes, d'autres départements parce que nous avons eu un développement des transports en commun.

Marie-Isabelle HECK évoque le fait que, dans l'Office HLM, du stationnement gratuit est devenu payant. Lorsque c'est intervenu, c'était aux hauts Martinets sur les immeubles du 91-93 parce que les habitants n'avaient plus accès à leur parking. En effet, comme nous avons obtenu les bus 47 et 323 en horaires soutenus, ils nous ont adressé une pétition pour que l'on mette une barrière et que cela devienne payant parce qu'ils n'avaient plus de place pour se garer du fait de véhicules extérieurs qui venaient se mettre là.

Ce sont les habitants qui nous ont demandé cela, et cela nous a amenés à regarder la situation. Le stationnement payant est un mode de réglementation du stationnement et ce qui a été fait ces dernières années a abouti, en cohérence avec la Ville de Paris et d'autres communes de première couronne, à faire des tarifs très attractifs pour les résidents (0,50 € par jour). En revanche, le tarif est plus élevé pour les hors communes. Nous ne faisons pas cela de gaité de cœur mais nous voyons les évolutions et ce qui se passera dans les semaines et mois à venir.

Sur cette base, nous vous proposons cette orientation qui ne pourra devenir effective qu'en fonction des propositions des candidats dans le cadre de la procédure de marchés publics. Le Conseil municipal sera appelé à arrêter le périmètre de façon définitive et les tarifs en fonction des candidatures que nous recevrons.

Je veux également rectifier ce qu'a dit Monsieur DALI sur un autre point. Si le délégataire actuel a perdu de l'argent dans son bilan d'exploitation, la Ville n'a pas contribué à lui permettre de mettre fin à son déficit. Il nous a fait une proposition, s'est engagé sur un objectif et devait verser une redevance à la Ville pour couvrir notamment les frais d'agents assermentés.

Si nous faisons une zone bleue, j'attire votre attention sur le fait qu'il faudrait prendre en charge le salaire des agents assermentés dans le budget de la Ville sans aucune recette.

Vous êtes confrontés aussi aux contraintes et aux dures réalités de la gestion. C'est le sens de la proposition faite aujourd'hui par Jean-Louis BOULANGER et dont je sais que le débat ne sera pas facile avec les habitants concernés sur le haut de la ville. Je le sais et je serai présent dans les réunions de quartier. J'imagine bien que lorsque nous annonçons que ce qui est gratuit devient payant, les gens refusent mais quelles mesures concrètes a-t-on face à toutes les questions et observations sur le problème du stationnement ? Quelles réponses a-t-on ? Quel mode de gestion ?

Quelle réglementation ? Je vous rends attentifs à cela, mais il faudra évidemment discuter avec les habitants et je ferai part de convictions issues du fruit d'une réflexion.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ?

Qui est contre ? (*deux voix contre : M. DALI, Mlle MOIRENC*)

Qui s'abstient ? (*deux abstentions : Mme MOIRENC, M. POIRSON*)

Le rapport est adopté.

(*Départ de Jean-Louis BOULANGER, pouvoir donné à Paule MATHONNAT*)

N° 2009-020 DELEGATION COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Il s'agit d'un ajout à la délégation de pouvoir que vous m'avez confiée à la suite des élections municipales. Par cet ajout, il s'agit de me permettre d'effectuer dans les règles et selon les modalités prévues au Code général des Collectivités territoriales le placement de recettes pouvant intervenir.

En l'espèce, cette délégation est en lien direct avec la somme que nous avons mise en recouvrement à la suite d'un jugement favorable que nous avons obtenu en Cour administrative d'appel suite à la contestation de la décision de l'État sur la dotation globale de fonctionnement sur plusieurs exercices. Comme l'État a décidé de faire appel devant le Conseil d'État, la somme n'est pas sécurisée. Nous ne l'affecterons pas à des dépenses, mais sur un compte spécial et effectuerons un placement jusqu'à ce que le jugement du Conseil d'État intervienne. Comme l'appel devant le Conseil d'État n'est pas suspensif, nous avons pu demander la mise en recouvrement.

Y a-t-il des expressions ou demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (*deux abstentions : M. AUBAGUE, Mlle THERET*).

N° 2009-021 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SUR L'EXERCICE 2009

Fabien GUILLAUD-BATAILLE expose au Conseil,

Lors du vote du budget du 18 décembre dernier, nous avons alloué 4/12^{èmes} de leur subvention à cinq associations avec lesquelles nous sommes aujourd'hui dans une démarche de construction de nouvelles conventions. Nous avons voulu nous donner encore un peu de temps pour poursuivre notre démarche de construction de ces conventions avec ces associations.

Aussi, nous vous proposons de verser, à partir de ce mois, la subvention de ces associations par douzièmes jusqu'à la signature des conventions, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de l'année dernière, et ce afin qu'elles puissent continuer leur activité. Il s'agit de cinq associations qui ont toutes des salariés : CSA KB, l'US KB, KB United, l'Association pour le développement des activités socio-éducatives (ADASE) et les Petits Cailloux.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ?

Marie-Isabelle HECK

Quelle est la date butoir pour signer les conventions ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

L'idée est de se donner du temps. De toute façon, ce sera dans le courant de l'année et nous espérons aboutir au mois de juin.

Jean-Luc LAURENT

Nous avons demandé aux associations concernées de pouvoir saisir le conseil municipal au mois de juin sur ce point.

Raphaët DALI

Pour tout ce qui concerne le développement et la promotion du sport au Kremlin-Bicêtre, nous ne pouvons qu'encourager et émettre un vote favorable.

Jean-Luc LAURENT

Je vous signale qu'il n'y a pas que le sport puisque l'association de la crèche parentale est aussi concernée. Il s'agit de toutes les associations qui ont des vacances ou du personnel à payer.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? (*Vote à l'unanimité.*)

N° 2009-024 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TYPE M TI POUR L'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE (GAZ – FIOUL) – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Ce rapport a été présenté et examiné en Commission d'appel d'offres et Jean-Marc NICOLLE se tient à votre disposition si vous avez des questions complémentaires. (*Il n'y en a pas.*)

Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? (*Vote à l'unanimité.*)

N° 2009-025 MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX D'ACTIVITÉS LES BARNUFLES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AVEC LA SOCIÉTÉ PORTAL

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

Pour les mêmes raisons que le rapport précédent, Jean-Marc NICOLLE se tient à votre disposition si vous avez des questions. Y a-t-il des observations ou des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (*2 abstentions : M. AUBAGUE, Mlle THERET*)

Le rapport est adopté.

N° 2009-026 APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Didier ROUSSEL expose au Conseil,

Pour mémoire, deux avenants ont déjà été approuvés, l'un présenté au Conseil le 23 avril 2003, l'autre le 25 novembre 2004 qui prorogeait la convention d'aménagement jusqu'au 22 octobre 2009. Il s'agit donc aujourd'hui du troisième avenant qui prorogera la date jusqu'en octobre 2011.

L'un des éléments essentiels est que cet avenant n°3 actualise entre autres la participation financière de l'aménageur à la réalisation de l'équipement culturel.

Compte tenu du fait que la fin des travaux du centre commercial est prévue pour le premier trimestre 2010 et des délais de livraison des équipements publics et des levées de réserves, il nous a semblé utile et prudent de proroger jusqu'en octobre 2011.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce projet d'avenant n°3 ?

Marie-Isabelle HECK

Lors de la Commission Urbanisme, j'ai demandé que l'on nous communique la convention initiale. A ce jour, je ne l'ai pas reçue. Je n'avais pas demandé les avenants, je remercie Monsieur ROUSSEL de nous les avoir fournis ce soir, mais je n'ai pas la convention initiale. Aussi, je ne prendrai pas part au vote puisque je n'ai pas tous les éléments permettant de reconstruire l'histoire.

Par ailleurs, l'aménageur participera effectivement à hauteur de 3,8 millions d'euros, mais nous lui achetons le foncier à hauteur de 1,5 million d'euros. Est-il déjà prévu, sur la somme de 3,8 millions d'euros, le remboursement de 1,5 million d'euros ?

Jean-Luc LAURENT

La convention initiale que vous avez demandée vous sera transmise et il aurait été effectivement préférable que vous l'ayez avant le conseil municipal de ce soir. Je m'en excuse.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Didier ROUSSEL

Pour répondre à Madame HECK, dans les finances publiques, toute somme versée est intégralement versée au « pot commun » de la Ville. Elle n'est pas versée sur une enveloppe qui serait réservée budgétairement à l'équipement culturel. Cette somme de 3,8 millions d'euros abondera donc le « pot commun » et, évidemment, une partie servira au rachat dont vous parlera Paule MATHONNAT.

Jean-Luc LAURENT

Je vais juste rappeler les procédures en ZAC. Quand il y a une ZAC, il y a équipements publics et possibilité de fixer pour l'aménageur ou les opérateurs qui interviennent une participation à l'opération. Cette participation est établie pour contribuer à la réalisation des équipements publics. Cette somme a donc été fixée par le Conseil municipal lors de la convention initiale mais le mécanisme ne permet pas ce que vous pourriez considérer comme le plus simple, à savoir que l'aménageur nous donne gracieusement les charges foncières pour l'équipement de la médiathèque. Dans le bilan d'une opération, il y a obligatoirement les recettes et les dépenses et c'est la raison pour laquelle ces deux chiffres sont indiqués, les deux ayant été fixés dans la convention initiale et actualisés depuis.

Je mets aux voix cet avenant n°3. Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (*5 abstentions : M. AUBAGUE, Mlle THERET, M. DALI, Mlle MOIRENC, M. POIRSON*) Qui ne prend pas part au vote ? (*1 voix : Mme HECK*)

L'avenant n°3 est adopté.

N° 2009-027 SUPPRESSION DE LA ZAC SALENGRO MODIFIEE

Didier ROUSSEL expose au Conseil,

Je vais vous rappeler les équipements publics de la ZAC Salengro et compléter cela par quelques points.

Il y a donc eu la crèche Dolto, un espace vert de 1 700 m² nommé le square François Mitterrand, la réfection des principales voies des îlots A et B, la création dans l'îlot C de la rue Yitzhak Rabine, la

réfection du passage des Plantes, le prolongement de l'impasse Emile Zola, la reprise de la voirie et le raccordement des réseaux à l'avenue du Boulodrome.

Les voies et les squares ont été transférés à la Ville suivant un acte de dévolution des biens signé le 2 juillet 2008.

En approuvant cette suppression de la ZAC, nous mettons fin à un héritage que je qualifierais de particulièrement douloureux financièrement pour la Ville. La ZAC a grevé très fortement le budget de la Ville, y compris ces dernières années. Nous devons cet héritage malheureux à la gestion calamiteuse de l'ancienne équipe municipale, celle qui nous a précédés avant 1995.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport qui supprimera et mettra fin à la ZAC Salengro modifiée ? (*Il n'y en a pas.*)

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Je constate une unanimité qui fera chaud au cœur à Didier ROUSSEL.

N° 2009-028 EQUIPEMENT CULTUREL ZAC AVENUE DE FONTAINEBLEAU – ACQUISITION DES CHARGES FONCIERES DE LA MEDIATHEQUE (PROJET RETIRE EN SEANCE)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est retiré et sera examiné à la prochaine séance du mois d'avril dans la mesure où nous n'avons pas reçu, à la date d'aujourd'hui au plus tard, l'avis des domaines pour pouvoir prendre cette délibération d'acquisition des charges foncières de la médiathèque.

N° 2009-029 EQUIPEMENT CULTUREL ZAC FONTAINEBLEAU – OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES DITE 1 % ARTISTIQUE

Paule MATHONNAT expose au Conseil,

Le rapport est assez explicite. Obligation est faite dans le cadre d'un projet de construction de la médiathèque, comme de tout autre équipement public, de consacrer 1 % du montant HT du budget des travaux à une réalisation artistique. Le montant dévolu à cette opération s'élève à 75 000 € et comprend les honoraires de l'artiste ou du prestataire qui sera retenu, les dépenses afférentes à la réalisation de la commande ainsi que l'indemnité qui sera versée aux deux autres candidats puisque trois candidats seront admis à concourir.

Les décrets d'application prévoient un comité artistique qui compose un jury de sept personnes, quatre pour la Ville et trois pour la DRAC.

Les quatre personnes pour la Ville sont le maître d'ouvrage (Monsieur LAURENT), le maître d'œuvre (l'architecte), un utilisateur du bâtiment (Madame Thérèse LUTAUD, membre actif du comité des lecteurs de la bibliothèque actuelle) et une personnalité qualifiée dans son domaine professionnel (Monsieur CARAYON, architecte retraité).

Les trois autres membres sont Monsieur DE CANCHY, une personnalité qualifiée responsable d'une galerie à Ivry-sur-Seine et une personne représentant les obligations professionnelles d'artistes.

Il vous est proposé d'arrêter à trois le nombre de candidats admis à concourir et d'attribuer un défraiement de 3 000 € aux deux candidats qui n'auront pas été retenus. Je vous invite évidemment à approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette proposition ?

Marie-Isabelle HECK

Les Verts soutiendront le 1 % artistique parce qu'il est doublement important aujourd'hui de pouvoir soutenir les artistes, et notamment tout ce qui tourne autour des arts plastiques.

Ce sont souvent les artistes contemporains qui sont les parents pauvres de la culture en France aujourd'hui et j'espère que dans les projets, ils pourront exposer la dimension futuriste pour ce bâtiment puisqu'il est question de faire, ici au Kremlin-Bicêtre, deux bâtiments, une médiathèque et un conservatoire municipal ou intercommunal, qui doivent être les fers de lance des énergies renouvelables. J'espère que les artistes sauront mettre à profit cette dimension qui fait partie aussi de ce projet architectural.

Il est important aujourd'hui de soutenir aussi les artistes, et surtout les plasticiens, parce que nous allons traverser des temps de crise où nous allons revenir à des points purement matériels.

Jean-Luc LAURENT

Je voudrais souligner deux choses. Dans la délibération, il manque quelque chose. Aussi, je demande au Secrétariat Général de rajouter un article pour porter désignation du comité artistique. Vous avez vu que c'est très encadré, ce comité compte sept membres dont quatre désignés par le Directeur régional des Affaires culturelles.

Par ailleurs, nous y reviendrons au niveau des commissions du Conseil voire au niveau du Conseil, mais je précise que les conclusions des études faites sur la géothermie sont positives et nous permettront de mettre en place un dispositif actuellement en cours de mise au point. C'est un peu compliqué parce qu'il faut un puits d'extraction et un puits de réinjection, mais je considère que cette affaire est réglée dans son principe. Il ne nous reste que quelques détails à régler. J'en profite pour le dire au Conseil municipal puisque nous avons débattu de ces questions de développement durable sur cet équipement et sur d'autres sites au niveau de la ville.

Je mets aux voix ce rapport avec une modification à apporter sur la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? (*Une abstention : Monsieur POIRSON*)

Le rapport est adopté.

N° 2009-030 RETRAITES : ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES SEJOURS

Rose ALESSANDRINI expose au Conseil,

La grille tarifaire que nous avons adoptée en novembre dernier sera appliquée pour les séjours destinés aux personnes âgées et retraités. Cette grille nous permet de ramener à 15 % le taux de participation des moins favorisés d'entre eux. Je pense que vous adopterez ce rapport qui est un signe de la politique de solidarité que nous menons constamment, surtout à l'égard des personnes âgées et des retraités.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas.*)

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Je constate qu'il est adopté à l'unanimité.

N° 2009-031 CREATION D'UN RELAIS MAIRIE AVEC UNE ANTENNE DE L'ÉTAT-CIVIL DANS LES LOCAUX DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BICETRE (CHU DE BICETRE)

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Comme nous l'avons précisé en Commission, nous avons une obligation d'enregistrer les futures naissances sur la ville du Kremlin-Bicêtre. Une maternité de niveau 3 ouvrira sur le Kremlin-Bicêtre le 18 mai prochain, il convient donc de satisfaire à nos obligations d'état-civil et d'enregistrer ces naissances qui sont évaluées aujourd'hui à 3 500 par an.

Pour offrir un service public de qualité, nous avons engagé un dialogue avec l'hôpital pour que des locaux dans cette future maternité soient mis à notre disposition, de manière à pouvoir ouvrir un relais mairie avec une antenne de l'État-civil.

Cela évitera aux familles d'avoir à se déplacer jusqu'à la mairie et leur permettra de faire procéder *in situ* à l'enregistrement des naissances. Nous considérons que c'est une qualité du service que nous nous devons d'apporter.

Les négociations menées avec l'hôpital amènent à ce que des locaux soient mis à disposition de la Ville gracieusement. Par ailleurs, les équipements informatiques et le mobilier pour faire fonctionner cette antenne de l'État-civil seront pris en charge par l'APHP.

J'ajoute que le Comité technique paritaire où siègent les délégués du personnel a été saisi et a émis un avis favorable sur ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Raphaët DALI

Si j'ai bien compris, vous allez « piquer » des habitants à des villes avoisinantes. Une grande maternité sera mise en place donc des familles d'autres villes viendront accoucher au Kremlin-Bicêtre. Nous allons donc devancer les mairies des autres villes en plaçant notre antenne sur place et, dans quelque temps ou quelques années, nous aurons plus de Kremlinois de naissance que de Kremlinois habitants. C'est une très bonne initiative, très intelligente donc nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable.

Bernard AUBAGUE

Nous sommes très heureux de voir que l'on va continuer à naître au Kremlin-Bicêtre car certains y sont nés en dehors de cette maternité.

Concernant le personnel, y aura-t-il création de poste ou s'agit-il d'un transfert d'un poste actuel de l'État-civil de la mairie ?

Nous voterons cependant pour ce rapport.

Jean-Marc NICOLLE

Il y aura effectivement la création d'un poste puisque 3 500 naissances par an, en termes d'enregistrement, représentent une charge supplémentaire. Le poste a été apprécié au regard des missions et de la charge de travail pour l'ensemble de l'État-civil, il n'est donc pas créé spécifiquement pour l'antenne de l'État-civil. Si nous avons créé un poste spécifique pour l'antenne et pour pouvoir couvrir l'amplitude d'ouverture du service public, il aurait fallu créer deux ou deux postes et demi. Un travail de rationalisation et d'appréciation de l'ensemble de la charge de travail au niveau du service a été mené, et c'est la raison pour laquelle il y aura des rotations au niveau de l'ensemble du personnel du service État-civil pour couvrir cette charge de travail supplémentaire.

Bernard AUBAGUE

Qui paye ?

Jean-Luc LAURENT

Nous payons le personnel.

Bernard AUBAGUE

N'y a-t-il pas une augmentation supplémentaire d'une dotation ? Par exemple, dans la DGF, le nombre de naissances compte.

Jean-Luc LAURENT

Non.

Bernard AUBAGUE

C'est donc une charge nouvelle pour les Kremlinoises et les Kremlinois.

Jean-Luc LAURENT

Nous aurons des Kremlinois plus nombreux, ils seront nés au Kremlin-Bicêtre, mais je rappelle que les dotations d'État ne sont calées, à ce jour, que sur le recensement du nombre d'habitants.

Je fais procéder au vote. Qui est pour ? (*Vote à l'unanimité.*)

N° 2009-032 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN DEPOT DE DEUX STATIONS FIXES D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRE D'IDENTITE ET DE VOYAGE DANS LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Nous sommes là dans la droite ligne de ce qu'évoquait Monsieur AUBAGUE. Il s'agit en fait de la réalisation des passeports biométriques, une décision prise par l'État qui s'applique aux collectivités territoriales. L'État met à disposition des stations, c'est-à-dire des ordinateurs avec prises de photos intégrées, empreintes, etc. Les charges de maintenance de ce matériel et la dotation initiale de matériels sont prises en charge dans le cadre de la convention qui vous est soumise.

En revanche, nous avons aujourd'hui deux stations et nous ne savons pas comment les choses évolueront en termes de prise en charge et de nombre de passeports biométriques sur la ville. L'État n'a pas été en mesure de doter toutes les villes de ces machines pour la réalisation des passeports biométriques donc il peut y avoir des transferts entre les villes.

La prise en charge financière dans le cadre de la convention est à hauteur de 5 000 € pour compenser une petite partie de la charge liée au personnel. Nous ne vous proposons pas de créer des postes supplémentaires, mais vous pourrez apprécier vous-mêmes la grande générosité de l'État dans la compensation de cette charge mise sur le dos des collectivités territoriales. Toute une série de rapports sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir montrent que le désengagement de l'État sur les collectivités territoriales n'est pas qu'un mot.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport concernant les passeports biométriques ?

Marie-Isabelle HECK

Les Verts se sont toujours opposés à ces passeports biométriques donc je voterai contre par principe.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? (1 voix : Mme HECK)

Qui s'abstient ? (2 voix : M. DESMAREST et Mlle RAUCOULES)

Le rapport est adopté.

N° 2009-033 FIXATION DU TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions sur ce rapport examiné déjà en Commission ?

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Nous voyons là encore le type de décisions prises sur le dos des collectivités territoriales. Nous sommes là sur des choses qui touchent à la législation funéraire et lorsque des corps doivent quitter la ville, il y a une obligation pour que le cercueil soit scellé par le commissariat de Police. La Ville doit prendre en charge cette vacation et jusqu'à présent, le taux de rémunération était de 6,15 €. L'État, par arrêté du Préfet, vient de décider que le taux soit fixé à un minimum de 20 € et à un maximum de 25 €.

La Ville propose évidemment d'appliquer cet arrêté préfectoral et de fixer cette rémunération à 20 €, sans pour autant avoir eu son mot à dire ou quelque concertation sur cette décision.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Il me semblait que cette vacation était refacturée aux familles des défunts.

Jean-Marc NICOLLE

Au niveau de la législation funéraire, il existe une taxe liée aux transports de corps sur la ville mais elle n'est pas liée à cette vacation. Dans le même temps, nous ne proposons pas d'augmenter la taxe. Par ailleurs, il y a les taxes directement afférentes aux inhumations réalisées au niveau du cimetière.

La taxe sur la législation funéraire à laquelle vous faites référence s'applique qu'il y ait ou non cette vacation. En effet, un transport de corps sur la ville ne fait pas l'objet de scellés du cercueil.

Par ailleurs, nous sommes dans un contexte particulier sur la ville compte tenu de la présence de l'hôpital. Ces vacations sont donc plus importantes sur la ville du Kremlin-Bicêtre que sur d'autres villes qui n'ont pas d'hôpitaux.

Raphaël DALI

Ce n'est pas très clair. La Mairie paye donc ces vacations, mais les familles n'ont rien à payer ensuite.

Jean-Luc LAURENT

Je vous propose de passer au vote sur ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (1 voix : Mme HECK).

Le rapport est adopté.

N° 2009-034 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE CHAT LIBRE KREMLINOIS »
ET N° 2009-035 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LE CHAT LIBRE KREMLINOIS »

Fabien GUILLAUD-BATAILLE, expose au Conseil,

Cette association intervient sur le territoire de la commune afin de limiter les populations de chats errants. Il y a des questions de santé et de salubrité publique, mais aussi le besoin de maîtriser ces populations de chats pour ne pas se retrouver avec un nombre trop important.

Une petite évolution a été apportée à la convention qui nous liait précédemment à cette association, à savoir le soutien qu'apportera la Ville à cette association afin qu'elle puisse s'adresser à d'autres institutions qui résident sur le territoire kremlinois (lycée, hôpital, etc.).

Entre juin 2007 et novembre 2008, l'association est intervenue sur 38 chats errants dans la ville. Comme le stipule la convention, nous remboursons les frais de vétérinaires engagés qui correspondent à 1 887,90 € pour cette période.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Raphaët DALI

Les chats sont les grands compagnons de la gente humaine et castrer ainsi nos amis est un geste assez méchant. A-t-on demandé l'autorisation aux chats pour les castrer ?

Jean-Luc LAURENT

Etes-vous sérieux ? N'oubliez pas que depuis vos demandes, tout est enregistré. J'imagine la tête de la personne qui écouterait les bandes et devra inscrire cela au compte rendu. Pensez aussi que les comptes rendus sont sur le site internet de la Ville.

Raphaët DALI

Si je tombe sur un fanatique de la protection des animaux, il comprendra bien.

Jean-Luc LAURENT

Voulez-vous peut-être que nous fassions un formulaire en trois exemplaires sur lequel le chat mettra sa patte pour dire qu'il est d'accord ?

Raphaët DALI

Une castration n'est quand même pas une petite chose.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Monsieur le Maire a raison de rappeler que nos débats sont enregistrés. Les membres de l'Association « Le Chat Libre Kremlinois » sont pour la plupart des jeunes et passent du temps à essayer de repérer où se trouvent les chats errants, à regarder comment faire en sorte que dans les espaces verts de notre ville, par exemple, l'on ne se retrouve pas avec des nichées de chats ou une chatte qui vient de mettre bas au milieu d'un toboggan. Ces personnes qui agissent concrètement pour sécuriser l'espace public seront certainement très heureuses du ton avec lequel vous prenez leur engagement pour le bien de la collectivité.

La castration est un acte qui prête peut-être à sourire, c'est toujours un sujet à la gaudriole. Nous sommes dans une assemblée française et, en France, la gaudriole est un sport national. Pour autant, il ne faut pas manquer de respect à l'engagement de Kremlinois qui se sont regroupés librement dans une association loi 1901 pour apporter, sur une tâche qui n'est certes pas l'édification de ponts ou de grands équipements publics, un peu plus de sécurité à la collectivité et à tous les Kremlinois.

Jean-Luc LAURENT

Je souscris parce qu'à l'origine, c'est moi qui ai reçu cette association. Il est vrai que l'on peut se demander l'utilité de cela, mais certains ici ont peut-être en tête des lieux où il y a des chats errants, abandonnés, nourris par certains habitants. Je vous rappelle que l'obligation d'une Ville est d'assurer la sûreté, l'hygiène et qu'il y a là une responsabilité dans ce domaine. Plutôt que de faire des captures comme l'oblige la loi, et donc l'euthanasie au bout, nous avons mis en place ce dispositif à la demande d'habitants volontaires. Selon moi, c'est une bonne démarche qui produit des effets.

Je mets aux voix les deux rapports sur la convention et la subvention.

Qui est pour ? Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

N° 2009-036 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : CRECHE FAMILIALE
– NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DES ASSISTANTES MATERNELLES,
PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA
CRECHE DESTINE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Jean-Marc NICOLLE expose au Conseil,

Il s'agissait de mettre en conformité nos contrats de travail pour les personnels intervenant au niveau de la crèche familiale, et au regard des nombreux textes sortis à la fin de l'année dernière.

Trois réunions se sont tenues avec l'ensemble du personnel. Je rappelle que les assistantes maternelles ont eu une rémunération de base puisqu'elles sont rémunérées au forfait sur une partie de leur salaire. Le forfait évolue et passe de 20 à 21 jours.

L'indemnité journalière d'entretien et de nourriture qu'elles percevaient jusqu'à présent de manière fixe, qu'il y ait accueil ou non des enfants, était d'un montant de 13,07 € et nous sommes arrivés à un montant de 11,32 €. Le fait nouveau est que cette indemnité ne peut être perçue que sur les temps de présence réelle des enfants.

Il y a également un accord sur le volume d'heures supplémentaires devant être rémunérées. Nous avons fixé un forfait maximum par mois de 11 heures et sur 11 mois seulement puisque, par nature, durant le mois de congé annuel, ces personnels ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires. Ils font plus de 11 heures supplémentaires mensuelles donc l'ensemble des autres heures sont récupérées et le détail des possibilités de récupération, de manière à ne pas perturber le fonctionnement de la crèche familiale, est précisé dans le règlement intérieur et la charte.

Ensuite, il y a la prise en compte de l'ancienneté des assistantes maternelles. Les contrats proposés, selon la réglementation, sont d'une durée de trois ans et, à chaque renouvellement de contrat, il y a donc prise en compte de leur ancienneté.

Voilà donc l'ensemble du travail ainsi rapporté, et pris en compte dans la modification des textes qui vous sont proposés à l'approbation. Cela a permis de contenir l'enveloppe financière sur ce secteur tout en se mettant en conformité avec les nouveaux textes sortis cet hiver.

Par ailleurs, il est précisé qu'à l'issue de cette discussion qui a abouti à une simulation financière pour chacun des agents puisque l'on touchait à des éléments de rémunération qui étaient en baisse et n'étaient plus perçus que sur le temps de présence réelle des enfants, l'ensemble des agents comme le Comité technique paritaire ont émis un avis favorable sur la délibération proposée ce soir.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas.*)

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 2009-037 SIGEIF : ADHESION DES COMMUNES DE JOUY-EN-JOSAS
(YVELINES), DU CHESNAY (YVELINES) ET DE VAUJOURS (SEINE-SAINT-
DENIS) POUR LES COMPETENCES « GAZ » ET « ELECTRICITE »

Pascal MONTEIL expose au Conseil,

Le Comité d'administration du SIGEIF a émis un avis favorable à l'adhésion de ces communes le 9 février 2009. J'ajoute que ce syndicat est actif, nécessaire et surtout attractif.

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas.*)

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**N°2009-038 SIPPEREC : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT –
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE FRANCE ET DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EUROP'ESSONNE**

Denise LEFEVRE expose au Conseil,

Il s'agit donc de la modification des statuts du Syndicat consécutive d'une part à la demande d'adhésion au SIPPEREC, au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables », de la Communauté d'agglomération Val de France. Ceci nécessite la modification concomitante des statuts du SIPPEREC en vue de sa transformation en syndicat mixte fermé.

D'autre part, la Communauté d'agglomération Europ'Essonne a également demandé son adhésion, mais au titre de la compétence « réseaux urbains de communication électronique et services de communication audiovisuelle ».

C'est pourquoi je vous invite à vous prononcer favorablement sur la modification des statuts du Syndicat et sur les adhésions des Communautés d'agglomération Val de France et Europ'Essonne.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ?

Marie-Isabelle HECK

Je ne souhaite pas prendre part au vote, et il en était de même sur le vote précédent mais je ne suis pas sûre que vous en ayez tenu compte.

Jean-Luc LAURENT

J'ai cru que vous étiez pour.

Marie-Isabelle HECK

Je ne voulais pas prendre part au vote sur le point précédent, tout comme sur celui-ci.

Jean-Luc LAURENT

Il y a donc un NPPV de Madame HECK sur les rapports n°37 et n°38.

Les autres élus sont donc pour ? (*Oui.*) Le rapport est adopté.

**N°2009-039 APPROBATION DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE
DES RETRAITES DU CONSEIL CONSULTATIF DES RETRAITES**

Rose ALESSANDRINI expose au Conseil,

Cette délibération vous propose d'approuver la composition du troisième collège du Conseil consultatif des retraités. Le premier est constitué d'élus, le deuxième de partenaires professionnels et le troisième d'une liste tirée au sort et que vous avez dans le rapport de présentation.

Jean-Luc LAURENT

Le tirage au sort se fait parmi des habitants volontaires. Avez-vous des observations sur cette délibération ? (*Il n'y en a pas.*)

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT expose au Conseil,

En application de cette délégation, j'ai pris 79 décisions qui vous sont retracées dans le rapport remis dans votre dossier.

Bernard AUBAGUE

Pour la convention n°67 d'occupation précaire de locaux appartenant à la Ville du Kremlin-Bicêtre, pouvons-nous avoir le lieu ? Sur toutes les autres, il y a l'adresse.

Jean-Luc LAURENT

Nous ne précisons pas non plus de quelle association il s'agit. Nous avons le dossier au Secrétariat donc je vous donnerai la réponse ensuite.

Y a-t-il d'autres questions ?

Marie-Isabelle HECK

J'ai une question via celle que j'ai déposée.

Jean-Luc LAURENT

Nous venons aux vœux ensuite, je suis là sur les décisions.

Pour répondre à la question de Monsieur AUBAGUE, il s'agit d'un appartement (F2) au 7, rue de Verdun. Des appartements sont acquis par la Ville dans un périmètre « emplacements réservés » comme c'est le cas ici depuis 1985, et font l'objet de mise en location quand nous le pouvons, ce qui évite des problèmes de squat, et ceci tant que nous ne pouvons pas passer à la réalisation du projet. En l'espèce, au 7 rue de Verdun, des propriétaires privés n'ont pas vendu à la Ville.

Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Le Conseil municipal prend acte.

Jean-Luc LAURENT

Une question a été posée à la première Commission, Jean-Marc NICOLLE répond à Madame HECK.

Jean-Marc NICOLLE

Je vous l'ai précisé la dernière fois, mais nous n'avons pas la totalité des pièces administratives que vous souhaitiez avoir sur la cessation d'activité sur le local qui se situe au 29, avenue Charles Gide. Cette cessation d'activité est intervenue avant mars 1995 et nous sommes partis à la recherche des informations que vous souhaitez. Nous aborderons ce point à la prochaine Commission des Finances et au prochain Conseil municipal, au regard des pièces qui seront en notre possession.

Jean-Luc LAURENT

Si vous ne pouvez pas donner tous les éléments et si le débat en Commission n'est pas suffisant, il n'est pas nécessaire que cela vienne forcément au conseil municipal. La recherche est donc en cours et vous aurez cela en Commission.

Bernard AUBAUGE

Qu'est-ce que l'ICPE ?

Jean-Luc LAURENT

Il s'agit de l'ex-blanchisserie, une activité dite classée.

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE « DECIDONS ENSEMBLE NOTRE VILLE » COMMUNISTES ET PARTENAIRES, LE GROUPE « MRC-PRG ET APPARENTES » ET LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES RELATIF AU PROJET DE LOI « BACHELOT » SUR L'HOPITAL PUBLIC

Fabien GUILLAUD-BATAILLE expose au Conseil,

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce qui est écrit dans ce vœu. L'hôpital public français subit depuis un certain nombre d'années des attaques en rafales, depuis le rapport Larcher et un certain nombre de plans de gestion hospitalière de l'APHP ou des différentes ARH, en tout cas celle d'Ile-de-France.

Les Kremlinoises et Kremlinois qui ont dû se rendre aux urgences depuis le 9 mars ont pu constater le mouvement de grève extrêmement suivi par le personnel puisqu'il y a eu des pointes jusqu'à 80 % de grévistes. C'est une lutte dont je veux parler ici parce qu'elle est exemplaire, pour être allé les voir à plusieurs reprises, dans le sens où – n'en déplaise à d'aucuns qui voient dans ce genre de mobilisation des aspects corporatistes – leur revendication sont de pouvoir soigner les malades. Ils utilisent aujourd'hui la grève pour tirer le signal d'alarme, en avertissant qu'à terme l'on peut se retrouver avec des urgences qui présenteraient un danger pour des grandes urgences. Ils réclament donc une amélioration du service des urgences du Kremlin-Bicêtre.

Par ailleurs, nous nous sommes prononcés pendant le conseil municipal pour la mise en place d'une antenne de l'État-civil avec l'ouverture de la maternité du CHU de Bicêtre. C'est évidemment une très bonne chose que de voir s'ouvrir une maternité de niveau 3 sur le Kremlin-Bicêtre, avec le plus haut niveau de capacité de réactions médicales à un accouchement, mais l'on ne peut que regretter, pour ne pas dire condamner, de voir dans le même temps fermer l'hôpital Jean Rostand à Ivry et sa maternité, mais aussi la maternité de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Je tenais à dire cela parce que l'on nous dit qu'il est formidable d'avoir une nouvelle maternité, que cela va répondre aux besoins, mais les mathématiques sont têtus. La maternité de Saint-Vincent-de-Paul faisait plus de 2 000 accouchements par an, celle d'Ivry également. 2 000 plus 2 000 n'ont jamais fait 3 500, ou alors j'ai raté un épisode. Il s'agit donc bien d'une réduction des places dans l'hôpital public à laquelle nous assistons, en tout cas sur la zone large du bassin de populations qui nous concerne.

Puis, il y a aussi ce qui passe actuellement au Parlement et qui a déjà été adopté mercredi dernier à l'Assemblée nationale, à savoir la loi Bachelot « Hôpital Patient Santé Territoire ». Cette loi fait encore la part belle au secteur à but lucratif.

C'est pourquoi ce vœu propose au Conseil municipal :

- d'affirmer la vocation de l'hôpital public à accueillir chacun avec la même qualité de soins, quels que soient son lieu de vie, ses moyens financiers, sa situation sociale et son problème de santé,
- de dénoncer la généralisation de la tarification à l'activité dite T2A contraire à l'esprit républicain,
- de réfuter la logique de rentabilité appliquée à tous les services publics de nos jours,
- de rappeler notre attachement aux valeurs qui ont fondé le système solidaire de santé français.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette proposition de vœu ?

Marie-Isabelle HECK

J'ajoute que les services de maternité sont aussi des lieux où les femmes avortent. Fermer des services qui proposent aussi cet acte médical, d'un point de vue du droit médical et du féminisme, c'est aussi un manque. En France, les Françaises et les Français ont un problème avec la contraception et pratiquent énormément l'IVG donc ce service n'est pas en baisse. Cela fait partie des politiques familiales et de santé, il est important que les femmes puissent avorter dans de bonnes conditions et dans des conditions sécurisées. C'est déjà un choix qui n'est pas simple, mais si les démarches sont de plus en plus difficiles, je signerai ce vœu pour cette raison.

Raphaël DALI

Je comprends très bien l'esprit de révolte contenu dans le vœu présenté par le groupe majoritaire que Monsieur GUILLAUD-BATAILLE a inauguré. Nous n'allons pas jouer au chat et à la souris, je vais jouer mon rôle de débateur contradictoire pour dire que nous sommes tous sensibles à l'égalité des soins pour tous les citoyens, au rapprochement des soins pour les citoyens mais, dans ce vœu, vous n'avez pas explicité l'importance de cette réforme des hôpitaux et de la santé.

Vous avez, en quelques termes, passé en revue un certain nombre de problèmes au niveau de la gestion de la santé dans notre pays.

Deux hypothèses sont possibles. Soit tout va bien, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire de faire des réformes. Soit l'on remarque qu'il y a un problème d'accès aux soins au niveau des citoyens dans certaines villes où il n'y a pas suffisamment de médecins, et vous avez tous entendu parler de la question de la désertification médicale qui est un gros problème parce que l'on ne peut pas concevoir que des personnes ayant besoin d'un rendez-vous pour se faire soigner aient à attendre trois ou quatre mois pour l'obtenir, et nous sommes arrivés à cette situation.

Par ailleurs, il y a aussi les hôpitaux privés et les hôpitaux publics. Dans l'ancienne gestion, les hôpitaux privés fonctionnaient seuls en toute indépendance, les hôpitaux publics fonctionnent chacun dans leur tour d'ivoire, les CHU, les hôpitaux de proximité et les maternités dans leur contexte. Il n'y avait pas d'esprit de santé globale. Qui dit santé globale dit les soins, la prévention, l'éducation, les problèmes de formation, de statistiques et d'évaluation. Cette santé globale était dispersée, et tout l'esprit de cette réforme a ses avantages et ses inconvénients, mais part sur la création de vases communicants entre le secteur public et le secteur privé et, surtout, sur une attitude de réflexion sur cette santé globale. Quand on a à faire un geste médical, on doit penser à tous ces aspects.

Pour ce qui est de la désertification, vous savez tous que ce n'était pas la faute du Gouvernement. En effet, ce sont les universités et les facultés qui dressent le *numerus clausus* jusqu'à nouvel ordre. Ni la gestion de gauche dans le temps, et vous avez fait des tentatives de réformes au niveau de la santé, ni plus tard, nous n'avons pu vraiment avoir le courage de prendre les choses en main. Cette fois, on pose les problèmes.

Chaque fois que l'on veut faire des réformes, l'on se dit que c'est mauvais, que l'on va nous diminuer nos moyens, que l'on va encore appauvrir la médecine, que l'on va étatiser ou privatiser la médecine. Sur ce point, on a entendu de la gauche des avis contradictoires. Une fois, l'on entend qu'elle est contre la privatisation des hôpitaux. Trois mois après, un autre contexte arrive et cette fois, elle est contre l'étatisation. Je ne généralise pas, mais je dis qu'il y a confusion.

Nous devons tous considérer que nous avons besoin de faire des réformes. Nous ne pouvons pas, chaque fois, voter pour l'immobilisme et surtout en ce moment de mondialisation où il y a de la compétition, où les enjeux économiques sont devenus assez durs, nous devons savoir prendre notre courage à deux mains et faire des réformes. Elles ne seront pas parfaites, mais elles seront nécessaires et n'auront, en tout cas, aucune comparaison avec le *statu quo*.

Vous avez également évoqué le problème des ARS (Agences régionales de santé). Vous donnez l'impression d'être contre ces ARS, mais ce sont des Directions régionales de la santé, c'est-à-dire que l'on décentralise la santé publique dans les départements et on exige de ces nouvelles structures qu'elles ne réfléchissent pas à part. Elles sont là pour coordonner les différentes institutions, pour mettre en relation le médecin du secteur privé et du secteur public, pour faire en sorte qu'un médecin privé puisse faire des gardes dans un hôpital public alors qu'il ne pouvait pas le faire jusque là puisque chacun travaillait dans son coin.

Elles sont là également pour coordonner la formation du personnel, la prévention, etc. Cela ne peut être que du bénéfice.

Par ailleurs, et vous ne l'avez pas souligné dans votre document, ce qui aurait été plus objectif, ces ARS travaillent dans le cadre de commissions qui sont un exécutif à côté du Directeur général, que l'on peut appeler Directeur régional. Dans ces commissions, des syndicats, des élus et des représentants de la Ville participent à la réflexion.

Bernard AUBAGUE

Sur les trois vœux présentés, le groupe MODEM ne participera pas au vote.

Alain DESMAREST

Après les propos de Monsieur DALI, il faudrait réformer au nom d'un certain immobilisme et c'est ce qui serait le moteur, la vérité absolue. Pour ma part, je pense que c'est un faux nez, c'est-à-dire que derrière, et c'est ce que le vœu dénonce, il y a d'autres visées un peu moins présentables que seulement l'idée d'adapter notre système hospitalier à la réalité d'aujourd'hui.

Vous en avez un exemple typique au Kremlin-Bicêtre. On a supprimé, il y a quelques années, les urgences de Paul Brousse sous prétexte de regroupements, de faire en sorte que l'on optimise les moyens et la réalité est qu'avec l'absence des urgences à Paul Brousse, les urgences de Bicêtre sont aujourd'hui surchargées en permanence avec trente personnes le week-end sur des brancards dans les couloirs. Voilà le résultat des réformes pour lutter contre l'immobilisme !

Derrière, il y a toujours la même chose, à savoir la volonté de lutter, de la part du pouvoir actuel, pour la baisse des dépenses publiques. Cela s'applique à la Fonction publique territoriale, à la Fonction publique hospitalière, à l'Éducation, à toute la Fonction publique.

C'est en fait la RGPP (Révision générale des politiques publiques), mais certains disent plutôt « réduction générale des politiques publiques », ce qui est plus juste. En fait, derrière la loi, il y a des visées libérales très claires. Au Kremlin-Bicêtre, aux urgences, vous pouvez en avoir la démonstration très flagrante. De plus en plus de personnes, quand elles arrivent aux urgences et qu'elles sont surchargées, sont dirigées automatiquement vers des structures privées. L'hôpital de Bicêtre a moins de moyens, mais l'hôpital privé de Thiais, par exemple, engraisse et grossit en permanence. C'est donc une attaque contre l'hospitalisation publique, contre le système hospitalier.

Demain matin, a lieu le Conseil d'administration de l'APHP. 700 suppressions d'emplois sont prévues. Il y a sans doute trop de personnel et c'est peut-être parce que les personnels jouent aux cartes aux urgences à Bicêtre qu'ils réclament du personnel supplémentaire ! Il est évident qu'il n'y a pas besoin de personnel si les personnes attendent aussi longtemps aux urgences. Il suffit d'aller voir dans le hall, les personnels ont mis plein de petits cartons où ils ont indiqué le nombre d'heures pendant lesquelles les gens ont attendu aux urgences. Je vois que vous protestez donc je considère que cela vous semble normal. Mais ce n'est pas le tout parce que les gens attendent avant, mais attendent aussi après dans les couloirs sur des brancards. Des personnes âgées, par exemple, attendent ainsi des heures.

Le personnel en grève réclame plus de personnel. Le résultat est que, demain matin, le Conseil d'administration de l'AP, si l'on ne s'y oppose pas, votera la suppression de 700 emplois.

Pour ce qui est des Agences régionales, il ne s'agit pas d'une décentralisation, mais plutôt une recentralisation. En effet, ce n'est plus l'APHP qui prendra des décisions mais l'Agence régionale. Le mode de gouvernance va complètement changer, ce ne sont plus les élus et les médecins qui pourront prendre les décisions dans les structures hospitalières, mais les représentants de l'administration. En tout cas, pour ce qui concerne l'APHP, elle ne décidera plus de sa politique, mais ce sera décidé au niveau de l'Agence régionale.

De plus, il y aura suppression du statut de l'AP, ce qui est très grave. Nous sommes concernés au premier chef puisque nous avons sept hôpitaux de l'AP dans le Val-de-Marne dont le CHU du Kremlin-Bicêtre et, non loin, l'hôpital Paul Brousse.

Pour terminer, ce qui ne fonctionne pas dans le système de santé actuel et qui nécessiterait sans doute une réforme, c'est que nous avons un système qui était envié du monde entier il y a encore peu de temps et qu'aujourd'hui, à force d'appliquer les recettes libérales, par exemple la tarification à l'activité, de faire entrer cette réforme au chausse-pied, de vouloir faire des économies sur la santé, nous arrivons à cette situation dramatique.

Quand tous les Présidents des Commissions consultatives médicales de l'AP et des hôpitaux de la région parisienne écrivent au ministre pour dire que cette loi ne convient pas, il ne me semble pas être de dangereux gauchistes. Il faut donc peut-être les écouter.

La santé n'est pas une marchandise, ce n'est pas un coût, ce n'est pas quelque chose qui plombe la société. Le droit à la santé est aujourd'hui quelque chose qui est inhérent à une société moderne et ne doit pas être considéré comme quelque chose qui nous coûte. Cela ne coûte d'ailleurs pas pour tout le monde puisque la Générale de Santé et d'autres sont très contents de récupérer les marchés.

J'attire votre attention sur le fait que nous allons voter dans quelques semaines, au moment des élections européennes. Regardons bien pour qui nous allons voter pour ne pas voter pour des gens qui inspirent des réformes libérales de ce type !

Jean-Luc LAURENT

Chacun a donné un point de vue. Pour ma part, je vous consulte et je vous rends attentif au fait que c'est un débat passionnant. Nous pourrions d'ailleurs débattre dans d'autres lieux et avec les professionnels, ce qui nous est déjà arrivé à Alain DESMARET et moi-même puisque nous avons mis en place un Comité de défense de l'hôpital public.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur DALI, vous pouvez ajouter quelque chose mais restons dans un délai raisonnable.

Raphaël DALI

Il y a des hôpitaux de proximité, des hôpitaux régionaux, des CHU qui sont de très grands hôpitaux universitaires, mais chacun fonctionnait dans son coin. Dans certains hôpitaux, il y avait effectivement un engorgement et leur budget devait être réadapté pour qu'ils puissent être améliorés. Dans certains autres, des services étaient en situation de mort lente parce qu'il y avait moins de personnes, moins de soins, moins de médecins. Or dans l'ancienne tarification, quel que soit le fonctionnement de l'hôpital, les hôpitaux percevaient le même budget avec une augmentation, c'était automatique.

Quand certains services étaient en train de dépérir ou de fermer, où allait cet argent supplémentaire ? Personne ne le sait. Maintenant, avec la tarification à l'acte, c'est plus logique et plus rationnel. Si un hôpital a plus d'activité médicale, plus d'interventions chirurgicales, plus de soins, plus de diagnostics complémentaires, etc., il est normal que son budget soit augmenté. C'est cela le principe de la tarification à l'acte alors que l'autre système de tarification servait à alimenter des caisses parallèles en dehors des activités de soins.

Alain DESMAREST

C'est quand même une drôle de logique ! En fait, l'hôpital doit soigner les gens, mais l'on devrait être satisfait quand il y a moins de malades à l'hôpital. Or la logique que vous défendez consiste à dire que pour que l'hôpital fonctionne, il faut espérer qu'il y ait davantage de malades. On n'a plus qu'à espérer qu'un Boeing se scratche à Orly ou qu'il y ait une épidémie de Chikungunya pour que l'hôpital fonctionne bien. C'est quand même une drôle de logique !

Jean-Luc LAURENT

Nous allons pouvoir provisoirement en rester là, les échanges ont eu lieu. Pour ma part, avant de laisser la parole à Fabien GUILLAUD-BATAILLE qui présentait le vœu, je voudrais vous rendre attentifs sur le fait que l'hôpital Bicêtre avec le service des urgences est en grande difficulté faute de moyens suffisants et de conditions décentes de fonctionnement. Derrière, il en va de la qualité des soins. A force de fermer des lits, de supprimer des postes et des vacations, nous arrivons à une situation de ras-le-bol qui ne concerne pas que les professionnels, toutes catégories confondues, mais aussi les patients et leurs familles. Allez aux urgences ! Il suffit de regarder la salle d'attente. Si vous avez eu l'occasion d'y aller pour vous ou des proches, vous savez très bien ce problème. Il y a une absence de lits disponibles et, effectivement, jusqu'à trente patients. Cela nous a été décrit et reconnu par le Directeur de l'hôpital.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas de service d'urgences et d'interventions cardiaques. Pour un bassin de 550 000 habitants, nous dépendons soit de Paris Salpêtrière, soit de l'Essonne, soit d'Henri Mondor. Il suffit de regarder l'incident qui s'est produit en région parisienne il y a quelques mois. Ce sont des vraies questions parce que, derrière, il s'agit de l'égalité d'accès aux soins.

L'hôpital public, sans remettre en cause le rôle de la médecine privée et des cliniques ou hôpitaux privés, a un rôle à jouer. Pour ma part, j'aspire à ce que l'État joue son rôle sur un domaine qui est essentiel.

Oui, les dépenses de santé augmentent. Oui, c'est 11 % du PIB national. Mais à l'avenir, il y a une nécessité que ce qui est inscrit dans les droits économiques et sociaux des citoyens demeure un système national, organisé dans un cadre national.

Concernant la T2A (tarification à l'activité), toute activité n'est pas considérée et évaluée à un coût identique. Le système est donc vicié dans une logique libérale et selon les spécialités. A partir de là, des inégalités existent entre les hôpitaux auxquelles le système qui se met en place et qui sera renforcé ne mettra pas fin. Selon que vous aurez un, deux, trois, quatre ou dix services de pointe ou pas, avec un taux à l'activité qui coûtera une, deux, dix ou cinquante fois plus cher que la bobologie et qui sera en quantité plus ou moins importante, vous n'aurez pas les mêmes budgets ni les mêmes moyens. Le problème est là.

Enfin, sur le mode de gouvernance, j'aspire à ce que ce soit l'État. Il faut peut-être discuter sur ce point, mais je ne suis pas choqué qu'il y ait les ARH. Je souhaite d'ailleurs que l'APHP rentre aussi dans le rang du principe de l'égalité territoriale. Je rappelle que c'est présidé par un élu, le Maire de Paris, en l'espèce un de ses adjoints, et que des élus en sont membres. Les décisions de l'APHP qui nous concernent sont prises en Conseil des ministres. Le journal *Le Monde* qui n'est pas un journal gauchiste indique qu'il faut revenir à l'équilibre en 2012 et c'est la raison pour laquelle, demain au Conseil d'administration de l'APHP, 700 postes seront supprimés et 200 millions d'euros d'économies seront à trouver. Où allez-vous les trouver ? Ne pensez-vous pas qu'il va y avoir une rupture dans le principe de l'égalité qui est déjà tant mis à mal ? Poser la question revient à y répondre, pour moi en tout cas.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Madame HECK sur l'IVG. Cela n'a pas d'incidences sur le vœu mais, pour ma part, et pour avoir eu des connaissances qui ont eu recours à l'IVG, le fait que cela ait lieu au même endroit où les femmes accouchent est souvent une source de souffrance et de douleur supplémentaire pour les femmes qui font le choix du recours à l'IVG. Je ne soutiens donc pas ce choix, je ne le préconiserai pas. Je voulais ajouter cela car il faut bien faire attention.

Par ailleurs, nous avons bien compris ce que propose Monsieur DALI. Au nom de la réforme, l'hôpital est au bord du gouffre. Il nous propose de faire un grand bond en avant, je propose juste que nous nous arrêtions quelques instants pour regarder comment construire un pont pour passer de l'autre côté du gouffre.

Jean-Luc LAURENT

Un point nous rassemble, à savoir que l'idée d'une réforme n'est pas une mauvaise chose en soi. Le problème concerne le contenu. Il n'y a donc pas les partisans de la réforme contre l'immobilisme. La question posée est de savoir quelle réforme mettre en œuvre, pour quels objectifs, et surtout au regard de notre hôpital et du service des urgences qui est particulièrement malmené.

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (3 abstentions : M. DALI, Mlle MOIRENC, M. POIRSON)

Qui ne prend pas part au vote ? (2 voix : M. AUBAGUE, Mlle THERET).

Le vœu est adopté.

VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE « MRC, PRG ET APPARENTES », LE GROUPE « DECIDONS ENSEMBLE NOTRE VILLE » ET LE GROUPE DES ELUS SOCIALISTES RELATIF A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Pierre MERCADIER expose au Conseil,

Pour ne pas alourdir la soirée, je vais procéder à une lecture du vœu :

« L'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle dès 2010 suscite de très vives réactions de l'ensemble des associations nationales d'élus territoriaux.

Par cette initiative unilatérale, c'est notre système fiscal qui est remis en cause. L'impôt acquitté par les entreprises trouve sa contrepartie dans les investissements publics dont elles profitent en retour (voirie, éclairage, assainissement, transports publics).

Les collectivités prennent en charge la construction et l'entretien des écoles, collèges, lycées où se forment les futurs salariés, financent la réalisation de logements où habitent les salariés, proposent des modes de garde des enfants des employés.

Ce pacte de responsabilité sociale doit perdurer, s'appuyant sur une communauté d'intérêts réciproques entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Il le doit d'autant plus dans le contexte de crise économique et sociale que nous rencontrons, dans la mesure où les collectivités locales contribuent à la relance avec 70 % des investissements publics.

Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, à l'instar des associations d'élus comme l'Association des Maires de France, l'ADSF et l'ARF, tient à réaffirmer le lien qui doit exister entre les entreprises et leur territoire d'implantation à travers un impôt sur l'activité économique modulé par les assemblées délibérantes.

Aucune solution sérieuse de remplacement pour les ressources des collectivités locales n'est aujourd'hui proposée. Par ailleurs, une compensation par l'État et la suppression de la taxe professionnelle constitueraient une atteinte constitutionnelle au principe d'autonomie financière.

Au-delà, il s'agit d'entamer le choix partenarial des Villes. La Communauté d'agglomération de Val-de-Bievre est la principale bénéficiaire de la taxe professionnelle, avec près de la moitié des produits, ce qui fait d'elle l'institution locale la plus dépendante de cette ressource. Dès lors, priver l'intercommunalité d'une partie de ses ressources s'assimile à la condamner par asphyxie.

Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre demande au Gouvernement d'engager une réelle concertation avec les élus locaux pour une réforme globale de la fiscalité locale, pour plus d'égalité et de justice permettant aux collectivités territoriales d'exercer leurs responsabilités devant les citoyens. »

**VŒU « CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE » PRESENTE
PAR L'ÉCOLOGIE LES VERTS – MA VILLE MA PLANÈTE**

Marie-Isabelle HECK expose au Conseil,

Je vais donner lecture du vœu et vous ferai une proposition de fusion avec celui qui vient d'être lu.

Jean-Luc LAURENT

Puisque des passages sont convergents, le mieux n'est-il pas de présenter ce qui est proposé comme fusion, sachant que nous ne ferons pas de fusion-absorption ?

Marie-Isabelle HECK

Je souhaite lire le vœu parce que c'est une autre manière d'aborder la chose, mais ce sera rapide. Par ailleurs, ce que je vous propose de fusionner est très court donc ce sera également très rapide.

« La décision autoritaire de supprimer la taxe professionnelle en 2010 annoncée par Nicolas SARKOZY lors de sa conférence de presse du 5 février 2009 est inacceptable, sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, la façon dont le Président présente cette mesure confirme son mépris pour toute forme de concertation et de négociation intelligente. En l'absence de solution de remplacement débattue, partagée et sécurisée, il s'agit ni plus ni moins que d'un hold-up inacceptable au détriment des populations et des services publics de proximité.

De plus, la méconnaissance étalée de l'impact financier de la décision, annoncé à 8 milliards d'euros alors que le montant réel s'élève à 28 milliards d'euros, soit 22,5 milliards d'euros si l'exonération de la TP ne concerne que le foncier bâti et l'investissement, suggère une décision prise dans la précipitation. Elle évoque un affolement indigne de la fonction présidentielle.

Sur le fond, le prétexte de renforcer le plan de relance de l'économie ne tient pas pour plusieurs raisons.

Il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle ressource, mais du déplacement des financements d'un secteur vers un autre. Par leurs projets, les collectivités locales soutiennent actuellement le monde de l'entreprise. Elles contribuent ainsi à plus de 72 % de la commande publique (logements, infrastructures, transports).

En supprimant leur première ressource fiscale, c'est-à-dire 16 % de leurs revenus, c'est l'apport parfois vital des collectivités territoriales à des secteurs entiers d'activité que l'État supprime. L'impact est d'autant plus fort que la baisse des dotations de l'État est constante depuis 2002.

Dans la sphère privée elle-même, cette mesure ne fait que basculer les ressources financières destinées à développer les transports en commun (bus, tramway, TER, TGV) vers le secteur automobile. Outre les difficultés économiques engendrées pour les premiers, le pas en arrière d'un point de vue environnemental et social est énorme. C'est comme s'il n'y avait pas eu de Grenelle de l'Environnement.

Mettre en place une taxe carbone pour soutenir l'industrie automobile est doublement contradictoire.

Tout d'abord, relancer l'industrie de l'automobile, une des premières émettrices de gaz à effet de serre, par une taxe sur l'émission des gaz à effet de serre serait à savourer tant la contradiction est exemplaire. En substitution d'un impôt anti-investissements, la taxe carbone perdrait tout crédit si elle devenait l'outil de la relance du secteur automobile, en contradiction flagrante avec les engagements internationaux pris par notre pays et par l'Europe de réduire le CO2. Le soutien au secteur automobile serait légitime s'il était assorti d'une obligation de développer des véhicules, mais ce n'est pas ce qui a été annoncé.

La taxe carbone n'a pas été imaginée pour remplacer la taxe professionnelle. Proposée depuis des années par les Verts, la taxe carbone est par définition amenée à diminuer puisque son objectif est la réduction chiffrée et programmée des émissions de gaz à effet de serre. Elle ne peut donc en aucun cas remplacer la taxe professionnelle, elle n'est pas pérenne.

De plus, la taxe carbone est, au départ, une nouvelle ressource pour financer en particulier les nouveaux efforts « carbone » des collectivités (transports, réhabilitation des bâtiments, etc.) dans le cadre de la réduction de moins 20 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle européenne à l'horizon 2020.

Si le projet de Nicolas SARKOZY revient finalement à supprimer cette nouvelle recette, puisqu'elle ne servira qu'à compenser, et probablement que partiellement, la perte de la recette de la taxe professionnelle, la France ne pourra mener de réelles politiques volontaristes.

Il est nécessaire de maintenir une taxe de participation à la vie locale pour les entreprises. Elles sont implantées sur des territoires, à la vie et au développement desquels elles doivent participer, elles bénéficient de l'infrastructure et de l'environnement général de ces territoires. Faute de quoi, seuls les ménages participeront au financement des collectivités territoriales, ce qui n'est pas acceptable.

Une réforme de la taxe professionnelle est nécessaire, mais elle doit être concertée. Actuellement, la solidarité financière entre les territoires est très insuffisante au niveau de la taxe professionnelle. Le contraste entre la richesse parisienne ou celle du département du 92 et la pauvreté de certains autres départements franciliens est très parlante, ce qui exacerbe la compétition entre les territoires.

Les Verts sont ouverts à une réforme de la taxe professionnelle qui permette de répartir plus équitablement les richesses à l'aube des discussions menées par le syndicat mixte Paris Métropole, et la réforme Balladur qui prévoit la disparition des départements au bénéfice de nouveaux regroupements de communes, mais sans donner plus de détails sur la péréquation des finances et la disparition de services publics territoriaux dans le cadre de la RGPP qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2010 (DDASS, DDE, etc.).

Ces réformes doivent permettre une indispensable reconversion des modes de production et des outils administratifs au service des besoins essentiels de la plus grande majorité de la population, dans le respect des équilibres naturels essentiels de la planète pour le logement, la santé, l'éducation, les transports en commun, le climat, la biodiversité et les services publics adaptés pour y répondre.

C'est pourquoi les Verts du Kremlin-Bicêtre s'opposent en l'état actuel à ces réformes et à la suppression de la taxe professionnelle. ».

Vous proposez le vote des deux vœux ou d'en supprimer un ?

Jean-Luc LAURENT

Je proposerai cela après le débat. Soit il y a un vote sur chacun des vœux de façon alternative, et un des vœux sera adopté. Soit, dans le cadre du débat, il y a amendement qui permette d'avoir un seul vœu. Nous ne pouvons pas être en situation de voter deux vœux sur le même sujet. Quand je transmets nos positions au Préfet, je n'en transmets qu'une, je ne peux pas en prévoir deux sur le même sujet.

Raphaët DALI

Nous allons encore nous trouver dans une situation de dilemme cornélien. D'une part, il y a le problème des entreprises qui sont en difficulté dans ce contexte de crise, la taxe professionnelle étant de l'argent prélevé sur les entreprises en fonction de leurs outils de production, de leur parc foncier, de leurs investissements et que l'on reverse au niveau des collectivités territoriales pour financer les actions sur le terrain.

Si nous étions en croissance et que le chômage était en diminution, que les créations d'entreprises se multiplieraient, de telles mesures auraient été totalement incompréhensibles et, à la limite, non rationnelles.

Je reproche à ces vœux que le vocabulaire soit parfois incisif, de ne pas avoir posé le problème de la raison d'une éventuelle suppression de la taxe professionnelle et de ne pas avoir proposé de solutions. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas voter en faveur de ces vœux.

En revanche, j'attire l'attention du conseil sur le fait que les chiffres économiques ne sont plus actuellement au clignotant. Vous le savez tous, ils sont carrément au rouge et ce n'est pas terminé. Quelles sont les solutions ? Que préconiseriez-vous si vous étiez à la place d'un politicien qui réfléchisse sur la situation globale ? Quelle solution préconisez-vous ? La réalité est là et si vous ne la voyez pas, on est à côté de la plaque. Les entreprises sont en difficulté, leur carnet de commandes baisse, vous entendez les informations concernant les emplois.

De plus, pour ce qui est de la taxe professionnelle, nous sommes un des rares pays européens qui pratiquent la taxe professionnelle. C'est d'ailleurs un célèbre homme de Gauche, Monsieur François Mitterrand, qui avait qualifié la taxe professionnelle de taxe imbécile.

Un intervenant de la salle

Pas du tout, c'est Jacques Chirac !

Raphaët DALI

Il me semblait que c'était Mitterrand.

Jean-Luc LAURENT

Le débat est ouvert.

Hervé NOWAK

Même si le vocabulaire de Madame HECK est incisif, nous sommes tous d'accord contre la suppression de la taxe professionnelle. Si les Présidents de groupe en sont d'accord, je sollicite une courte suspension de séance pour éventuellement nous mettre d'accord sur ce vœu.

Jean-Luc LAURENT

Nous terminons le débat général puis nous ferons cette suspension.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Cette crise commence à avoir le dos large, pour ne pas dire très large. François Fillion, mi-février, disait : « La crise est aussi là pour cela, elle permet de prendre les décisions courageuses qui auraient pu attendre si elle n'avait pas été là ». J'ai dû changer deux mots, mais l'esprit y est. Dans cette phrase, on comprend bien que c'est la crise, que Bill Gates a perdu 15 milliards, il ne lui en reste plus que 30, le pauvre ! Mais si elle peut permettre de procéder aux réajustements et de mettre à la porte des dizaines de milliers de Français, et certainement des centaines de milliers d'ici la fin de l'année, c'est aussi bien ! C'est ce que nous a dit le Premier ministre. Au bout d'un moment, la crise commence à avoir le dos large, c'est-à-dire que des choix sont aussi opérés.

Par ailleurs, l'on nous rappelle que c'est la pire crise que notre économie ait traversé depuis 1945. Dans le même temps, Madame LAGARDE nous annonce que la croissance est pour l'année prochaine. Il faudrait savoir maintenant, arrêter de balader le peuple français et de raconter n'importe quoi parce que cela devient vraiment insupportable à entendre et à vivre pour des dizaines de milliers de nos concitoyens. Je pense particulièrement aux 80 000 chômeurs supplémentaires du mois de février.

Pour ce qui est des solutions, il faut regarder les programmes des partis de Gauche. Je vous concède que nous n'avons pas tous les mêmes solutions, mais nous en avons. Ceci dit, comme nous sommes au Conseil municipal, je ne vais pas développer la politique du Parti communiste parce que cela forcerait chacun à faire cinq minutes d'expression corporelle pour expliquer les positions de son parti. Nous ne sommes évidemment pas là pour cela.

Sur le vœu de Madame HECK, j'ai une question de fond sur le paragraphe qui évoque la réforme Balladur. Le fait qu'elle souhaite la disparition ou non des départements ne me semble pas très clair. J'ai l'impression que les Verts voient plutôt cela d'un bon œil à la lecture de ce vœu et, pour en avoir discuté avec certains de mes collègues, nous avons tous eu plus ou moins cette impression. En tout cas, je parle pour mon groupe, nous pensons que l'idée d'une grande collectivité territoriale de plus de 7 millions d'habitants qui ressemblerait au département de la Seine, justement à un moment de développement en termes de populations et de territoires comme en a peu connu l'Ile-de-France, nous semble un retour en arrière assez discutable. J'avais donc besoin d'éclaircissements sur ce point.

Jean-Marc NICOLLE

En réaction à l'intervention de Monsieur DALI qui prônait et défendait l'idée que la taxe professionnelle était un non-sens et que, compte tenu de la conjoncture économique, il était important d'aller vers sa suppression, vous auriez dû lire aujourd'hui dans *Les Échos* une interview de Gilles CARREZ, Rapporteur général à l'Assemblée pour le groupe UMP sur le budget. Il expliquait que la suppression de la taxe professionnelle n'était pas possible, comme le disent d'ailleurs toutes les associations d'élus depuis cette déclaration du Président de la République. Elles conviennent toutes aujourd'hui qu'il faut peut-être aller vers une réforme, mais que le lien fiscal entre territoires et entreprises doit être maintenu.

Cela dépend, en effet, de la façon d'apprécier l'assiette de ce qui ne s'appellera peut-être plus « taxe professionnelle », mais cela permettra de garder un lien entre les entreprises et les territoires. Droite et Gauche conviennent bien de cela.

Il s'agit maintenant de la façon dont sera retrouvée l'assiette de fiscalité et de la façon dont elle sera appréciée et dont les territoires pourront garder les recettes qui permettent aujourd'hui de développer les politiques que nous mettons en œuvre.

Dans ce même article, Monsieur Gilles CARREZ dénonce également cette proposition stupide du Président de la République sur la taxe carbone. C'est un non-sens et elle n'est pas applicable pour remplacer la taxe professionnelle.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Raphaët DALI

Sur la taxe carbone, j'ai une information de dernière minute. En fait, la réflexion n'est pas portée sur le fait qu'elle remplacerait l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle. La taxe carbone est un financement par les importations pour essayer d'aider au problème de l'alourdissement des charges sociales. C'est ce qui a été dit dans l'après-midi. Tout cela pour dire que le débat est ouvert et que les choses ne sont pas encore définitives.

Jean-Luc LAURENT

L'idée de taxe carbone comme le mot « compensation » ont beaucoup inquiété les élus. En effet, le terme « compensation » laisse entendre qu'il ne s'agit plus d'une ressource pérenne assise sur un produit qui est l'activité des entreprises et fixée dans l'autonomie de décisions des collectivités territoriales, un principe constitutionnel.

La taxe carbone pose le problème de la pérennité et du non-sens que ce serait de considérer qu'il faille passer d'un impôt sur les entreprises qu'il convient de réformer à une taxe sur le degré de pollution, taxe qui doit être instituée pour diminuer la pollution et amener les uns et les autres à se hisser au niveau nécessaire de qualité et de responsabilité vis-à-vis de la planète ; c'est deux choses très différentes qui ont inquiétées les élus ont été prononcées par le Président de la République, je me permets de le rappeler.

Nous faisons une rapide suspension de séance pour les concertations.

(Suspension de séance de 10 minutes)

Jean-Luc LAURENT

Les deux vœux sont maintenus.

Qui est pour le vœu présenté par Pierre MERCADIER pour la majorité ?

Qui est pour le vœu présenté par Marie-Isabelle HECK ?

Qui s'abstient sur les deux vœux ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je constate que les deux groupes (MODEM et CHANGEONS BICETRE) et les élus concernés des deux groupes ne sont pas là, ils seront donc considérés absents.

Le vœu présenté par la majorité est adopté *(par 29 voix pour, 1 abstention - Mme HECK, 1 ne prend pas part au vote -M. POIRSON)*.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 30 avril 2009 à 20 heures 30.

Par ailleurs, je rappelle aux élus qui ont demandé à bénéficier du système par informatique que les portables commencent à être disponibles. La Ville, pour les élus qui le souhaitent, met un portable à disposition étant entendu qu'il n'y aura plus d'impressions papier. Ceci explique que les élus viennent en séance avec leur ordinateur portable pour avoir ainsi les textes sur l'ordinateur.

Je vous remercie, la séance est levée (00h15).